

Université de Montréal

**Étude comparative des trajectoires criminelles des contrevenants sous  
responsabilité provinciale au Québec, selon le sexe**

Par Sandrine Jallet

École de criminologie  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences  
en vue de l'obtention du grade de la maîtrise  
en criminologie  
option analyse

Sandrine Jallet, 28 août 2012

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé :

**Étude comparative des trajectoires criminelles des contrevenants sous  
responsabilité provinciale au Québec, selon le sexe**

Présenté par :

Sandrine Jallet, JALS07617204

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur

Marc Ouimet

Directeur de recherche

Jean-Pierre Guay, Ph. D.

Codirecteur

Eric Lacourse, Ph. D.

Membre du jury

Frédéric Ouellet

## RÉSUMÉ

**Contexte et objectifs.** La carrière criminelle est un sujet d'intérêt criminologique depuis plus de 80 ans. Les travaux sur cette question ont permis de mieux comprendre l'évolution des personnes contrevenantes et leurs crimes au fil du temps. Bien que beaucoup d'efforts aient été déployés pour étudier les hommes, les recherches portant sur les trajectoires criminelles des femmes demeurent relativement rares, ceci étant notamment attribuable à la petite taille des échantillons. L'objectif de ce mémoire est de réaliser une étude comparative de la carrière criminelle d'hommes et de femmes de 18 à 47 ans relevant de la juridiction de la province de Québec.

**Méthodologie.** L'échantillon est composé de 3320 délinquants sous responsabilité provinciale, soit 216 femmes (6,5 %) et 3104 hommes (93,5 %). Des statistiques descriptives seront réalisées afin de dresser un portrait de la clientèle et une approche par variable latente catégorielle sera utilisée pour modéliser les parcours criminels. Plus précisément, cette analyse permet d'estimer des sous-groupes de délinquants au sein de la population qui suivent des courbes de croissance distinctes. La proportion d'individus appartenant à chacun de ces sous-groupes peut donc être estimée.

**Résultats.** Les analyses indiquent que les femmes ont une fréquence de délits commis plus faible que les hommes, et ce, particulièrement au début de leur carrière criminelle. En effet, la différence quant à la fréquence tend à s'atténuer avec le temps, pour disparaître vers 40 ans. Également, il apparaît que les hommes et les femmes suivent un nombre de trajectoires criminelles similaires; cependant, la prévalence chez ces dernières apparaît relativement différente. En effet, il ressort que les femmes commencent plus tardivement leur carrière criminelle que les hommes, avec une proportion plus importante pour les crimes contre les biens. Finalement, les antécédents juvéniles influent sur la chronicité et la persistance, quel que soit le genre ou le type de crime.

**Conclusion.** Les résultats démontrent que la différence selon le sexe est un sujet d'intérêt criminologique primordial puisque les femmes présentent des risques

différents quant à la fréquence et au type de crime. Qui plus est, ces dernières semblent commencer leur carrière criminelle plus tardivement que les hommes.

**Mots-clés :** carrières criminelles, femmes, approche par variable latente catégorielle, délinquants, durée, fréquence, type de crime, analyse des courbes de croissance, trajectoires, études longitudinales.

## ABSTRACT

**Context and objectives.** Criminal careers has been a subject of interest among criminologists for over 80 years. This research has allowed a better understanding of the evolution of criminalised individuals over time. However, research focusing on the criminal careers of women are relatively rare, this being mainly attributed to the nature of the chosen sample. While overcoming the potential limitations found in previous studies, the objective of this research is to conduct a comparative study of criminal careers among men and women (as of 18 until 47 years old) under provincial jurisdiction.

**Method.** The sample consists of 3,320 offenders under provincial jurisdiction. The sample includes 216 female participants (6.5%) and 3104 male participants (93.5%). Descriptive statistics will be presented in order to provide a detailed portrait of offenders from 18 to 47 years old. Then, the categorical latent variable approach will be used. This type of analysis provides an estimate of sub-groups of offenders within the population that follow the growth curves separately. Thus, the proportion of individuals belonging to each of these subgroups can be estimated.

**Results.** Women have a lower incidence of crime than men especially at the beginning of a criminal career; however this difference disappears towards the age of 40. It appears that men and women, at a certain period of time have similarities in their criminal careers. However, the prevalence of criminality among women is quite different from men. Indeed, it appears that women begin their criminal careers later than men, with a higher proportion of crimes against property. The juvenile history of criminal offence influences the perseverance in criminal careers among men and women, regardless of the type of offence.

**Conclusion.** The results demonstrate the relevance of the difference between men and women during their criminal career. It should be one of the top interests for criminologists since women have different risks leading to offenses, as well as

frequency and type of offense. Moreover, they appear to begin their criminal careers later than men.

**Keywords:** criminal careers, women, growth curve analysis, latent class, offenders, duration, frequency, type of crime, trajectories, longitudinal studies

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : Recension des écrits.....</b>	<b>5</b>
1.1 Définition de la carrière criminelle.....	6
1.1.1 Les développements dans l'étude de la carrière criminelle.....	7
1.1.2 Les paramètres de la carrière criminelle.....	8
1.1.2.1 La participation.....	8
1.1.2.2 La fréquence.....	10
1.1.2.3 La durée.....	10
1.1.2.4 Le polymorphisme.....	12
1.1.2.5 Les processus associés à l'étude de la carrière criminelle.....	13
1.2 L'étude de la carrière criminelle chez les femmes.....	15
1.2.1 Les paramètres de la carrière criminelle chez les femmes.....	15
1.2.1.1 La participation.....	15
1.2.1.2 La fréquence.....	16
1.2.1.3 La durée.....	18
1.2.1.4 Le polymorphisme.....	19
1.2.1.5 Les processus associés à l'étude de la carrière criminelle.....	20
1.2.2 Les sources des données et leur impact sur l'étude de la carrière criminelle.....	21
1.3 Les modélisations de la carrière criminelle.....	29
1.3.1 L'approche par variable latente catégorielle.....	30
1.3.1.1 Définition.....	30
1.3.1.2 Les paramètres de la carrière criminelle, chez les femmes, à l'aide de l'approche par variable latente catégorielle.....	31
1.3.1.2.1 La participation.....	36
1.3.1.2.2 La fréquence.....	36
1.3.1.2.3 Le polymorphisme.....	39
1.3.1.2.4 La durée.....	40

1.3.1.2.5	Le nombre de trajectoires .....	41
1.3.2	Limites de cette approche .....	44
1.3.3	Débat scientifique au sujet des différentes méthodes d'analyse appliquées aux trajectoires .....	45
1.4	Problématique .....	48
1.4.1	Objectifs .....	50
<b>CHAPITRE 2 : Méthodologie.....</b>		<b>52</b>
2.1	Échantillon .....	53
2.2	Sources des données .....	53
2.2.1	Le système DACOR .....	54
2.2.2	La fiche criminelle (SED).....	54
2.2.3	Le LS/CMI.....	55
2.3	Opérationnalisation des variables .....	55
2.3.1	La fréquence des condamnations (nombre de crimes).....	55
2.3.2	Les types de crimes.....	56
2.3.3	Les antécédents juvéniles.....	57
2.4	Stratégie analytique.....	58
<b>CHAPITRE 3 : Résultats .....</b>		<b>59</b>
3.1	Étude de l'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe .....	60
3.1.1	La fréquence.....	61
3.1.2	Les types de crimes.....	62
3.2	L'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe .....	64
3.2.1	La fréquence.....	65
3.2.2	Les types de crimes.....	67
3.2.2.1	Individus sans antécédents juvéniles .....	67
3.2.2.2	Individus avec antécédents juvéniles .....	70
3.3	Modélisation des prototypes de trajectoires à l'aide de l'approche par variable latente catégorielle, selon le sexe.....	72
3.3.1	Hommes .....	73

3.3.2 Femmes .....	75
3.4 Étude de l'impact de deux caractéristiques sur l'appartenance aux trajectoires, selon le sexe .....	79
3.4.1 Les antécédents juvéniles.....	80
3.4.1.1 Hommes .....	80
3.4.1.2 Femmes .....	81
3.4.2 Les formes de crimes .....	81
3.4.2.1 Hommes .....	82
3.4.2.2 Femmes .....	83
<b>CHAPITRE 4 : Interprétation des résultats .....</b>	<b>85</b>
4.1 Description de l'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe .....	87
4.2 Étude de l'évolution dans le temps en fonction de la nature des délits commis et des antécédents juvéniles, selon le sexe .....	88
4.3 Modélisation des prototypes de trajectoires selon l'approche par variable latente catégorielle, selon le sexe.....	89
4.4 Étude de l'impact de deux caractéristiques sur l'appartenance aux trajectoires (antécédents juvéniles et types de crimes), selon le sexe.....	91
4.5 Implications théoriques.....	92
4.6 Implications pratiques.....	93
4.7 Limites .....	94
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>96</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>107</b>

## Liste des tableaux

Tableau I : Tableau synthèse des sources des données ayant servi aux analyses .....	23
Tableau II : Résultats des différentes études ayant employé l'approche par variable latente catégorielle .....	32
Tableau III : Moyennes des types de crimes selon le sexe .....	57
Tableau IV : Probabilités d'appartenance à chacun des groupes.....	77
Tableau V : Résultats des équations de régression logistique pour les individus ayant des antécédents juvéniles .....	80
Tableau VI : Résultats des équations de régression logistique selon le type de crime	82

## Liste des figures

Figure 1 : Moyenne des délits commis, selon le sexe.....	61
Figure 2 : Moyenne des crimes contre les personnes, selon le sexe.....	62
Figure 3 : Moyenne des crimes contre les biens, selon le sexe.....	63
Figure 4 : Moyenne des délits commis par les individus ayant des antécédents juvéniles, selon le sexe.....	65
Figure 5 : Moyenne des délits commis par les individus sans antécédents juvéniles, selon le sexe.....	66
Figure 6 : Moyenne des délits contre les personnes, selon le sexe.....	68
Figure 7 : Moyenne des crimes contre les biens, selon le sexe.....	69
Figure 8 : Moyenne des crimes contre les personnes, selon le sexe.....	70
Figure 9 : Moyenne des crimes contre les biens, selon le sexe.....	71
Figure 10 : Nombre de trajectoires optimales pour les hommes.....	74
Figure 11 : Nombre de trajectoires optimales pour les femmes.....	76

## Liste des annexes

Annexe 1 : Moyenne des délits commis parmi les individus actifs, de 18 à 47 ans, selon le sexe .....	108
---	-----

## **Remerciements**

Je tiens à remercier le ministère de la Sécurité publique de m'avoir permis l'accès aux données.

Plusieurs personnes ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Je tiens à remercier mon directeur de recherche, Jean-Pierre Guay, ainsi que mon codirecteur de recherche, Eric Lacourse, pour leur soutien, leurs commentaires ainsi que leurs idées pour le projet de recherche. Également, un grand merci à Stéphane Paquin, assistant de recherche, pour son aide en méthodologie et sa patience par rapport à mes nombreux questionnements. Finalement, une reconnaissance particulière à Josée, pour ses commentaires éclairants, son écoute et son soutien, sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été le même.

# **INTRODUCTION**

Au Canada et au Québec, la prévalence de la délinquance féminine apparaît relativement faible en comparaison de celle des hommes. En effet, en 2005, parmi l'ensemble des contrevenants au Code criminel, on comptait une proportion de 20 % de femmes (Kong et AuCoin, 2008). Également, il convient de souligner que les femmes ont tendance à commettre des délits moins graves que leurs homologues masculins, tels que des vols, des voies de fait simples, des violations de conditions de liberté sous caution, ou encore des fraudes (Kong et AuCoin, 2008). Qui plus est, lorsque les femmes récidivent, il ne semble pas y avoir d'aggravation des délits. Par contre, même s'il apparaît que la délinquance féminine est moins importante et moins grave, il convient de souligner que les contrevenantes sont à l'origine d'une proportion non négligeable des délits commis. Plus spécifiquement, en 2004-2005, elles représentaient 6 % des contrevenants condamnés à un placement sous garde dans un établissement provincial ou territorial. Au niveau fédéral, cette proportion diminuait à 4 %. Finalement, en 2003-2004, 16 % des adultes traduits devant les tribunaux de juridiction criminelle étaient des femmes (Kong et AuCoin, 2008).

Les femmes délinquantes sont à l'origine d'un nombre important des délits commis, même si cette proportion est relativement faible par comparaison avec les hommes. Donc, il convient de souligner le manque d'études scientifiques concernant cette clientèle spécifique. En effet, les études qui s'intéressent à la carrière criminelle comparative des hommes et des femmes sont relativement rares. Ceci s'explique néanmoins par le type de recherches ainsi que par l'échantillon. En effet, d'une part, les études considérant plusieurs temps de mesure, qui permettent d'étudier la carrière criminelle, sont relativement peu nombreuses. D'autre part, les recherches qui incluent un échantillon de femmes assez important sont insuffisantes. À cet égard, Yessine et Bonta (2008, p.5) rappellent :

« [...] qu'il conviendra pour étudier adéquatement les taux de criminalité des femmes dans un cadre de taxonomie développementale, un vaste échantillon représentatif comprenant des délinquantes chroniques précoces et des renonciatrices tardives qui seraient l'objet

d'une étude longitudinale depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence et à l'âge adulte assortie de mesures répétées du comportement antisocial ».

Ces raisons permettent notamment de mieux comprendre la rareté des études comparatives (D'Unger, Land et McCall, 2002; Yessine et Bonta, 2008). De manière générale, on peut souligner que les modèles ayant permis d'analyser la carrière des hommes ont été appliqués aux femmes. Par contre, on peut se questionner sur la pertinence d'appliquer les mêmes modèles à une clientèle dont les caractéristiques personnelles et sociales n'apparaissent pas similaires. Ainsi, l'objectif de ce mémoire est de comparer les résultats des hommes et des femmes contrevenants, dans les modèles de carrière criminelle.

Les parcours de carrière criminelle des femmes s'avèrent particulièrement intéressants, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, cette clientèle, même si elle représente une proportion significative des délits commis, demeure peu étudiée. Dans les études ayant abordé la comparaison entre les hommes et les femmes qui ont contrevenu à la loi, les résultats apparaissent relativement divergents quant à plusieurs paramètres analysés, notamment au sujet de la fréquence des délits commis ou l'analyse de la durée de la carrière criminelle. D'autre part, à ce jour, il n'y a pas eu d'étude ayant analysé spécifiquement une clientèle sous responsabilité provinciale. Cet aspect est important puisque les femmes ont de plus fortes probabilités d'être condamnées à des peines de moins de deux ans, et donc, d'être plus représentées parmi les contrevenants sous responsabilité provinciale. En effet, en 2004-2005, les femmes représentaient 6 % des contrevenants sous responsabilité provinciale, alors que cette proportion était de 4 % dans les établissements fédéraux (Kong et AuCoin, 2008). Comme le précisent Kong et AuCoin (2008), dans le système des tribunaux pour adultes, les accusations déposées contre les femmes font plus souvent l'objet d'un arrêt ou d'un retrait que dans le cas des hommes. En somme, ces dernières sont moins souvent reconnues coupables, car ce sont plus souvent des délinquantes qui n'ont pas fait l'objet de condamnations antérieures (Carrington, Matarazzo et de Souza, 2005; Savoie, 2007). L'étude des femmes est donc d'un intérêt majeur, car

celles-ci commettent une proportion importante de la délinquance en général. Il est également plus courant de les retrouver dans les données provinciales puisqu'elles ont tendance à commettre des délits moins graves et à être moins souvent condamnées. Ainsi, cette étude permettra de combler des lacunes dans la compréhension d'une problématique importante au sujet d'une clientèle précise.

Le présent mémoire comporte trois parties distinctes. D'abord, les études s'étant intéressées à la carrière criminelle ainsi qu'à ses paramètres seront abordées. Nous verrons d'abord, de manière générale, l'analyse de la carrière criminelle chez les hommes, pour ensuite mettre en lumière les différences et similitudes entre les hommes et les femmes. De plus, nous aborderons les courants théoriques associés à l'étude de la carrière criminelle ainsi que les différentes méthodologies appliquées à cette étude. La deuxième partie de ce chapitre sera consacrée à la comparaison des trajectoires criminelles des hommes et des femmes en ce qui a trait à leurs paramètres respectifs ainsi qu'aux facteurs de risque associés. Ainsi, dans la dernière partie, nous tenterons de déterminer si les femmes et les hommes, relevant de la juridiction de la province de Québec, suivent des modèles similaires de trajectoires criminelles, quand il est question de chacun des paramètres à l'étude.

## **CHAPITRE 1 : Recension des écrits**

## 1.1 Définition de la carrière criminelle

De manière générale, la carrière criminelle est définie comme une succession de délits commis, par des individus, dans le temps. Ainsi, Leblanc (1986, p.79) stipule que « la carrière criminelle est l'ajustement continu de l'individu au monde conventionnel et criminel et au système de justice dans lequel l'activité criminelle s'insère ». Pour Cusson (1998, p.101), « l'activité délictueuse coule dans le flux temporel, avec une notion de durée variant entre l'initiation et la terminaison ». De façon globale, c'est la définition de Blumstein qui génère un relatif consensus dans la littérature scientifique sur la question. Ainsi, la carrière criminelle est définie comme « une séquence longitudinale de délits commis par un individu » (Blumstein, Cohen, Roth et Visher, 1986, p. 12; Blumstein et Cohen, 1987). On peut également souligner que la carrière criminelle varie d'un extrême à l'autre quant à la fréquence des délits commis, tout en étant circonscrite dans le temps. En effet, certains individus n'auront commis qu'un seul délit durant leur vie délinquante, alors que d'autres seront des multirécidivistes.

Comme il est indiqué précédemment, la tradition de la carrière criminelle reflète les comportements judiciairisés des délinquants, tout au long de leur vie, et reconnaît les facteurs qui expliquent son apparition, son développement et son désistement (Leblanc, 2010). Ainsi, on modélise la carrière criminelle à l'aide d'un ensemble de paramètres dont les principaux sont : la participation, la fréquence, la durée et le polymorphisme (Blumstein et Cohen, 1987; Farrington, 2007; Piquero et coll., 2003). L'objectif principal de l'étude de la carrière criminelle consiste à mieux comprendre la clientèle délinquante, dans le temps (Farrington, 2007). En d'autres termes, l'étude des carrières criminelles a pour objectif de cerner les facteurs associés à l'adhésion au crime, d'étudier la persistance dans le crime, sa fréquence, sa gravité et son polymorphisme (Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Les paramètres de la carrière criminelle sont de plus soumis à l'influence de différents événements ou situations, dans la vie des délinquants, tels le mariage ou le travail (Petras, Nieuwbeerta et Piquero, 2010; Sampson et Laub, 2003).

### **1.1.1 Les développements dans l'étude de la carrière criminelle**

Les premières études visant à comprendre les parcours criminels délinquants avaient été faites par Glueck et Glueck (1930, 1934, 1937, 1940 et 1943). La publication majeure de ces auteurs ayant influencé l'étude de la carrière criminelle s'intitule *Unraveling Juvenile Delinquency* (Glueck et Glueck, 1950). Cette étude est basée sur un échantillon comprenant 500 jeunes délinquants issus des écoles de réforme appariés avec 500 jeunes non-délinquants, selon l'âge, l'ethnie, le quotient intellectuel ainsi que le revenu familial. Il s'agissait d'une étude s'étendant sur trois périodes de vie, soit à 14, 25 et 32 ans. Les individus de cette étude étaient nés à Boston, au courant des années 1920 et 1930. Ces auteurs ont émis une hypothèse pour expliquer le processus de désistement. Plus précisément, leur théorie énonce que les changements physiques et mentaux font partie du processus naturel d'évolution et seraient l'une des explications du désistement au fil du temps. Également, ces auteurs ont fait ressortir plusieurs éléments clés, dont l'influence d'une supervision parentale déficiente de l'activité délinquante sur la persistance, ainsi que l'impact de comportements sociaux antérieurs sur de futurs comportements antisociaux (Piquero et coll., 2003). Finalement, Glueck et Glueck (1950) prétendaient que le comportement criminel pouvait être identifié dès l'âge de 6 ans. À la suite de la parution de ce livre, Glueck et Glueck ont publié de nombreux autres articles sur la délinquance, notamment sur l'analyse des facteurs de risque de la délinquance (1952:1972).

Plus tard, dans les années 1980, l'étude de la carrière criminelle est devenue un objet d'intérêt central de la recherche avec Blumstein et coll. (1986). Plus spécifiquement, Blumstein et coll. (1986) concevaient la carrière criminelle comme étant composée de paramètres descriptifs tels que la participation, la fréquence et la gravité, auxquels s'ajoutait le paramètre de durée. Dans les années 1990, les notions d'événements de vie, qui influent sur le cours de la carrière criminelle, ont été mises de l'avant, notamment avec Sampson et laub (1993). Ainsi, plusieurs ont précisé

différents événements de vie susceptibles d'influer sur le cours de la carrière criminelle. Par exemple, Osgood et Marshall (1995) ont documenté l'effet bénéfique d'une conjointe sur les trajectoires criminelles par le désistement à court terme, et l'effet négatif de la consommation de drogue sur la poursuite de la carrière criminelle. Sampson et Laub (2003) ont, quant à eux, stipulé que les événements de vie avaient un impact sur la carrière criminelle, plus précisément sur la persistance de la délinquance. Ils ont notamment démontré l'impact du mariage ou de l'emploi sur le désistement de la délinquance.

En somme, la carrière criminelle fait l'objet d'un intérêt croissant en criminologie et son étude continue d'évoluer tant dans les méthodes d'analyse utilisées que dans l'explication de ses causes et conséquences. Afin de mieux cerner ce que représente le paradigme de la carrière criminelle, il convient de présenter les différents paramètres qui constituent ce paradigme.

### **1.1.2 Les paramètres de la carrière criminelle**

De manière générale, la recherche concernant l'étude du paradigme de la carrière criminelle se base sur les échantillons masculins de délinquants. Donc, il convient de présenter en premier lieu les résultats issus de la littérature sur cette population avant de pouvoir comparer les paramètres de la carrière criminelle des hommes et des femmes. Comme il est mentionné précédemment, les paramètres servant à l'étude de la carrière criminelle sont la participation, la fréquence, la durée et le polymorphisme. Quant aux processus associés à l'étude de la carrière criminelle, il s'agit de l'activation, de l'aggravation et du désistement.

#### **1.1.2.1 La participation**

La participation réfère à la proportion de la population qui est criminellement active, et ce, quelle que soit la période dans le temps (Piquero et coll., 2003). Elle reflète ainsi l'omniprésence des délinquants dans la population (Blustein, Cohen et

Farrington, 1988). Ainsi, la participation est mesurée par la proportion de la population qui a commis au moins un crime avant un âge déterminé ou étant active à l'intérieur d'une période d'observation particulière (Piquero et coll. 2003).

Les travaux sur la carrière criminelle concernant ce paramètre sont relativement divergents, ceci étant surtout attribuable à la façon dont la collecte de données a été effectuée. En effet, dans les études qui considèrent la déclaration officielle, la participation est moins importante que dans les travaux se basant sur la déclaration autorévélee. Par exemple, Farrington (1989), qui se basait sur des données autorévélees précise que 96 % des individus ont déclaré avoir commis au moins un délit avant 32 ans. Ces proportions apparaissent moins importantes avec l'utilisation de données officielles variant entre 6 et 31% (Moffitt et Caspi, 2001; Wilkström, 1990)

Également, il convient de noter qu'il existe des différences dans la participation selon des caractéristiques individuelles telles que le sexe ou la race ainsi que l'âge. Ainsi, les hommes ont une plus forte probabilité d'être condamnés que les femmes (Petras et coll., 2010). Ensuite, les taux de participation sont habituellement plus élevés chez les Afro-Américains que chez les personnes de race blanche (Visher et Roth, 1986). Selon Petras et coll. (2010), la participation est plus importante au début de l'âge adulte pour ensuite décliner. Finalement, l'impact du mariage diminue la probabilité de participer à une activité délinquante (Blockland et Nieuwbeerta, 2005).

Rappelons que les résultats quant à la participation à une activité délinquante varient selon que les recherches emploient des sondages autorévélees ou les statistiques issues de la délinquance officielle. Qui plus est, les caractéristiques individuelles ont un impact relatif sur les taux de participation.

### 1.1.2.2 La fréquence

La fréquence est un paramètre primordial dans l'étude de la carrière criminelle. Elle réfère au taux de crime individuel, communément désigné par lambda ( $\lambda$ ), soit le nombre de crimes commis durant une période de temps donnée (Blumstein et coll., 1986; Blumstein et Cohen, 1987; Leblanc, 1986; Piquero et coll., 2003). Cette donnée se calcule habituellement sur une période annuelle (Leblanc, 1986; Blumstein et Cohen, 1987; Piquero et coll., 2003).

Les études démontrent, de façon générale, que les contrevenants commettent plus de délits durant l'adolescence, pour ensuite diminuer progressivement leur fréquence durant l'âge adulte (Blumstein et Cohen, 1987; Farrington, 2003; Piquero et coll., 2003). Les estimations du nombre de délits annuellement commis par les délinquants varie d'une étude à l'autre. Spelman (1994) présente plusieurs résultats dans son livre intitulé *Criminal incapacitation*, notamment sur le paramètre de la fréquence. Ainsi, un délinquant commet en moyenne 8 délits par année. Plus récemment, des résultats relativement similaires ont été relevés par différentes études. Ainsi, Block et coll. (2010) présentent une fréquence de 13 délits par année et DeLisi (2002) rapporte que les hommes commettent 3,37 délits par année. Piquero et coll. (2003) précisent que le paramètre de la fréquence demeure relativement stable quelle que soit la méthode de collecte des données, même si les sondages autorévélés font état d'un taux un peu plus important. En conclusion, la fréquence est un paramètre important qui s'avère constant même si ce dernier présente quelques variations selon les méthodes d'analyse utilisées. De manière générale, on constate une augmentation de la fréquence durant l'adolescence, dû notamment à l'instabilité des comportements criminels dans le temps, ainsi qu'une diminution progressive à l'âge adulte.

### 1.1.2.3 La durée

La durée est constituée de deux composantes essentielles que sont l'initiation et la terminaison. Tout d'abord, l'initiation réfère au début de la carrière criminelle officielle. Plus exactement, l'initiation est considérée comme la première inculpation

connue. Quant à la terminaison, celle-ci représente la fin de l'activité criminelle officielle par le délinquant ou plus précisément, la dernière inculpation connue. Par contre, comme le précisent Leblanc et Loeber (1998), le désistement peut être plutôt perçu comme une diminution de la criminalité, de la spécialisation et une diminution de la gravité. Blumstein, Cohen et Hsieh (1982) précisent que la durée de la carrière criminelle est relativement courte, se situant aux alentours de 5 ans, et que pour les individus encore actifs à 30 ans, la durée résiduelle serait autour de 10 ans (Blumstein et coll., 1988). Également, l'étude de Blumstein et Nakamura (2009) qui utilisent des données officielles, précisent que plus la période «sans criminalité» est importante, plus les risques de récidiver sont moindres. Plus spécifiquement, les auteurs identifient deux indicateurs de désistement:

« (...) the risk declines monotonically over time and, becomes lower than the risk of arrest of someone of the same age in the general public represented by the age–crime curve. (...) the number of years that those who have a prior arrest need to stay clean to be considered «close enough» to those who have never been arrested (Blumstein et Nakamura, 2009, p. 350).

Quand à Maruna (2001), dont l'étude se concentre sur des histoires de vie, ce dernier stipule que le désengagement de la criminalité, est en lien avec le sens que les délinquants donnent à leurs vies. Autrement dit, les perceptions positives que les délinquants ont de leurs propres vies facilitent l'abandon de la criminalité. Selon Leblanc (1986), la phase la plus importante de la carrière criminelle se situe entre l'adolescence et l'âge adulte. En conséquence, Leblanc (1986) souligne que « la différence majeure entre un délinquant de carrière et les autres, c'est une relative constance des activités criminelles, pour la moitié d'entre eux, entre quinze et vingt ans » (p.11). En somme, la durée de la carrière criminelle semble relativement courte et se situe à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte et les facteurs qui contribuent au désengagement de la criminalité sont l'âge ainsi que l'évaluation du délinquant sur sa propre vie.

#### **1.1.2.4 Le polymorphisme**

Le paramètre concernant le polymorphisme permet d'analyser l'évolution des crimes commis au fil du temps, par rapport à la gravité. Le processus de polymorphisme se mesure principalement par la spécialisation, l'aggravation ou la diversification (Piquero et coll., 2003). Plus précisément, la spécialisation réfère à la commission de crimes relativement similaires au fil du temps. Quant à l'aggravation, c'est un processus qui consiste en la commission de crimes de plus en plus graves, au fur et à mesure de l'avancement de la carrière criminelle. Finalement, la diversification est la non-spécialisation dans une forme de crime en particulier, ce qui représente des crimes variés. En somme, le polymorphisme consiste à observer la manière dont la composition des crimes commis évolue.

Plusieurs études ont abordé le paramètre du polymorphisme et les résultats tendent à varier, notamment lorsqu'on considère un facteur de risque tel que le processus d'activation. Ainsi, la précocité dans l'activité criminelle a un impact tant sur l'aggravation des délits commis que sur la diversification. D'une part, l'implication dans des crimes sérieux à l'adolescence est un facteur prédictif de la continuité de la gravité à l'âge adulte (Blumstein et coll., 1988; Piquero et Chung, 2001). D'autre part, les individus qui commencent tôt et persistent dans la criminalité ont des délits plus variés que les autres (Mazerolle, Brame, Paternoster, Piquero et Dean, 2000).

De façon générale, plusieurs auteurs s'accordent à reconnaître que la plupart des criminels ont tendance à avoir une activité relativement diversifiée; autrement dit, ils ne sont pas spécialisés (Stattin et Magnusson, 1989; Lattimore, Visher et Linster 1994). Par contre, Blumstein et coll. (1986) précisent que les délinquants ont tendance à commettre différents crimes, mais dans un même groupe de délits. Autrement dit, des délinquants commettaient divers délits tout en demeurant dans la catégorie des crimes contre la propriété. Ceci étant dit, les formes de crimes ont

également un impact sur l'évolution de la criminalité. Ainsi, les agresseurs sexuels sont les criminels qui apparaissent le plus spécialisés (Piquero et coll., 2003). En conclusion, il convient de souligner que ce paramètre varie notamment en raison de l'activation et des types de crimes commis. Donc, l'aggravation et la diversification dans la délinquance entretient un lien avec la précocité des délits commis. Quant à la spécialisation, elle dépend des types de crimes commis.

#### **1.1.2.5 Les processus associés à l'étude de la carrière criminelle**

La participation, la fréquence, la durée et le polymorphisme constituent les principaux paramètres utilisés pour décrire et comprendre la délinquance. Plus exactement, les processus associés à l'étude de la carrière criminelle ont notamment été définis par Piquero et coll. (2003) comme étant l'activation, l'aggravation ainsi que le désistement. Ces processus sont les dimensions qui sont associées à l'étude de la carrière criminelle.

L'activation réfère à la façon dont le développement des activités criminelles, une fois amorcées, est stimulé, ainsi qu'à la manière dont la continuité, la fréquence et la diversité sont assurées (Loeber et Leblanc, 1990; Leblanc et Loeber, 1998). Ainsi, l'âge au début de la délinquance s'avère un concept clé dans l'étude de la carrière criminelle, principalement parce qu'il précise l'activation de la délinquance. Ainsi, les délinquants qui entreprennent leur carrière criminelle précocement ont une carrière criminelle plus longue et persistante par rapport aux individus qui commencent plus tardivement (Blumstein et coll., 1986; Piquero et coll., 2003). Ces résultats sont constants, que ce soit dans des études longitudinales prospectives (Moffitt, 1993; Piquero, Sullivan et Farrington, 2010; Stattin et Magnusson, 1991) ou dans les études combinant les approches rétrospectives et prospectives (Blockland, Nagin et Nieuwbeerta, 2005). Finalement, une initiation précoce semble aussi avoir un lien avec la commission de délits violents (Loeber et Farrington, 1998).

Le deuxième processus est celui de l'aggravation. Celle-ci fait référence à l'existence d'une séquence développementale de la gravité qui consiste soit en une augmentation ou en une diminution de cette dernière au fil du temps (Piquero et coll., 2003). Les estimations de ce processus varient d'une étude à l'autre. En effet, certaines études font état d'une aggravation des délits, débutant par des délits communs et évoluant vers des délits plus graves avec le temps (Wolfgang, Figlio et Sellin 1972; Leblanc et Fréchette 1989), alors que d'autres études rapportent plutôt une aggravation dans un même groupe de délits (Blumstein et coll. 1988). Finalement, Sheldon, Horvath et Tracy (1987) n'ont pas remarqué de processus d'aggravation.

Finalement, le dernier processus étant lié à l'étude de la carrière criminelle est celui du désistement. Malgré les différences entre les études au sujet de sa conceptualisation, le désistement réfère à l'arrêt ou au ralentissement de la carrière criminelle. L'un des problèmes majeurs quant à la définition de ce processus consiste à tenir compte des notions de décès ou d'incarcération dans l'identification du désistement. Cette distinction permet de dissocier le désistement volontaire (arrêt volontaire de la délinquance) du désistement non volontaire (arrêt de la délinquance en raison d'un décès ou d'une période d'incarcération). Également, Leblanc et Loeber (1998) ont décrit le désistement comme étant une diminution de la délinquance, de la spécialisation et de la gravité. Ces processus sont respectivement nommés « décélération », « spécialisation » et « arrêt de l'aggravation ».

En somme, on modélise la carrière criminelle à l'aide d'un ensemble de paramètres qui sont eux-mêmes associés à des processus. Ces derniers permettent de mesurer l'évolution dans le temps de la délinquance et ainsi ouvrent la voie à une meilleure appréhension de la carrière criminelle.

## **1.2 L'étude de la carrière criminelle chez les femmes**

La carrière criminelle chez les femmes est très peu documentée car la majorité des recherches sont basées sur les populations masculines. Comme le précisent Block et coll. (2010), on ne peut généraliser des résultats tirés de populations masculines à l'ensemble de la population en ignorant une partie de cette population, soit les femmes. Plusieurs se sont questionnés sur l'application des résultats aux populations féminines puisque la recherche effleure seulement le développement et la progression des carrières criminelles selon le genre (D'Unger et coll., 2002; Piquero et coll., 2003). Il convient de souligner que notre recherche s'intéresse spécifiquement aux trajectoires criminelles adultes. Ainsi, seules les études abordant une partie de la vie adulte seront traitées.

### **1.2.1 Les paramètres de la carrière criminelle chez les femmes**

Rappelons que les paramètres à l'étude, pour ce qui est de la carrière criminelle, sont la participation, la fréquence, la durée ainsi que le polymorphisme. Ces paramètres sont également liés aux processus que sont l'activation, l'aggravation et la désistement.

#### **1.2.1.1 La participation**

La participation est un paramètre primordial dans l'étude de la carrière criminelle. Ce paramètre représente un filtre primaire entre la population générale et le sous-groupe criminellement actif. En ce sens, la participation permet de distinguer la proportion de femmes criminellement actives dans la population. De manière générale, il convient de souligner que les femmes commettent moins de délits que les hommes.

Les travaux de Wilkström (1990) basés sur des données officielles, indiquent que la prévalence des femmes criminellement actives dans la population, est cinq fois moins importante que celle des hommes. En effet, à l'âge de 25 ans, les femmes délinquantes représentent 6 % de la population générale, en regard des hommes, qui ont un taux de 31 %. Dans la même ligne de recherche, Moffitt et Caspi (2001) rapportent des résultats similaires faisant mention d'une participation dans la délinquance moins importante pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, 10 % des femmes ont eu un contact avec la police et 8 % ont été condamnées. En comparaison, les hommes ont été 20 % à avoir eu un contact avec la police et 10 % ont été condamnés. Ces résultats s'avèrent constants à travers les études et les méthodologies utilisées. D'ailleurs, Piquero et Buka (2002), qui utilisent des données autorévélatrices, spécifient que les hommes, à 18 ans, ont eu un contact avec tribunal dans une proportion de 19 %, alors que pour les femmes, cette proportion est de 5 %. Concernant la participation en regard de la gravité et de la violence des délits, Elliott (1994) souligne également, en se basant sur des données auto-révélatrices, une participation dans la délinquance plus importante pour les hommes que pour les femmes; cette proportion est de 42 % pour les hommes et de 16 % pour les femmes.

En conséquence, les travaux sur la participation des femmes indiquent que la proportion de femmes impliquées dans la délinquance s'avère moins importante que pour les hommes, et ce, quelle que soit la méthode de collecte de données utilisée.

### **1.2.1.2 La fréquence**

La fréquence est un paramètre qui s'avère essentiel dans l'étude de la carrière criminelle, et elle a fait l'objet de nombreux travaux au fil du temps. Les travaux de Farrington (2003) rappellent qu'une petite proportion des individus est responsable d'une grande proportion des crimes commis. Ainsi, les délinquants chroniques, définis par une fréquence élevée de délits, sont donc responsables d'une proportion importante de tous les délits commis (Piquero, Farrington et Blumstein 2007). D'ailleurs, Block et coll. (2010) rapportent dans leur étude sur des données officielles

que 57 % des délits commis dans son échantillon sont perpétrés par 10 % des hommes. Une proportion relativement similaire apparaît au sujet des femmes, avec 43 % des délits qui sont commis par 10 % des femmes.

De manière générale, la plupart des auteurs ayant étudié le paramètre de la fréquence de la carrière criminelle s'accordent à dire que les hommes commettent en moyenne plus de délits que les femmes dans leur carrière criminelle (Block et coll., 2010; DeLisi, 2002; D'Unger et coll., 2002; Giordano, Cernkovich et Holland, 2003; Petras et coll., 2010; Wilkström, 1990). De plus, le ratio des hommes par rapport aux femmes apparaît être relativement constant d'une étude à l'autre. Autrement dit, les femmes commettent en moyenne deux fois moins de délits que leurs homologues masculins. Plus précisément, Block et coll. (2010), dans leur étude portant sur un échantillon de 432 femmes et 4180 hommes du Criminal Career and Life-Course Study, précisent que la moyenne des délits, des femmes qui ont au moins une inculpation se situe à 4,6 délits, alors que les hommes commettent en moyenne 13 délits, soit au-delà de deux fois moins. Par contre, il convient de souligner que, selon la même étude, le lambda ne diffère pas selon les sexes. Dans la même lignée, les travaux de Wilkström (1990) suggèrent que le lambda est respectivement de 9,1 et 4,5 pour les hommes et les femmes. DeLisi (2002), dont l'échantillon tiré du National Crime Information Center est composé de 55 femmes et de 445 hommes, présente un lambda de 3,32 pour les hommes et de 3,37 pour les femmes. Toutefois, ces résultats s'expliquent par les critères de l'échantillon. En effet, les individus avaient un minimum de 30 condamnations officielles; autrement dit, il s'agissait de délinquants chroniques ayant des antécédents judiciaires en conséquence. Ce résultat concorde avec d'autres recherches qui stipulent que les délinquants ayant un nombre important de condamnations, dans leur carrière criminelle, ont une fréquence de délits relativement similaire quel que soit le genre (Kratzers et Hodgins, 1999; Prendergast, Huang, Evans et Hser, 2010).

En somme, il apparaît une certaine constance quant au paramètre de la fréquence chez les femmes. En effet, les femmes semblent commettre moins de délits

que les hommes, mais les différences n'apparaissent cependant pas si importantes. Il faut toutefois souligner que dans les études menées sur des échantillons de délinquants ayant de nombreux antécédents judiciaires, la différence entre les hommes et les femmes apparaît encore moins importante que dans les échantillons qui tiennent compte de cohortes.

### **1.2.1.3 La durée**

La durée est représentée par l'intervalle entre l'initiation et la fin de la carrière criminelle.

Tout d'abord, l'initiation réfère au début de la carrière criminelle officielle. On trouve beaucoup de variations dans les résultats des études en ce qui concerne l'âge du début de la carrière criminelle chez les femmes. En effet, plusieurs travaux suggèrent qu'elles ont une initiation plus tardive (Block et coll., 2010; DeLisi, 2002; Stattin et Magnusson, 1989). À l'opposé, d'autres travaux précisent un début de carrière criminelle plus précoce (Denno, 1994; Smith et coll., 2006). Quant à Rantakallio, Myhrman et Koironen (1995), ces derniers ne rapportent pas de différences importantes selon le genre, situant l'âge de l'initiation le plus courant aux alentours de 18-20 ans.

Quant au désistement, celui-ci représente la fin de l'activité criminelle officielle du délinquant. Tout comme pour la durée, le désistement est soumis aux mêmes limites méthodologiques, soit des difficultés à opérationnaliser et à mesurer le désistement, en raison de la durée du suivi des délinquants, entre autres (Leblanc et Loeber (1998). En conséquence, les recherches ayant analysé ce paramètre sont relativement peu nombreuses, notamment en raison de la difficulté à évaluer la fin effective de la carrière criminelle des individus. Néanmoins, comme le précise Piquero (2008), il est plus probable de déterminer un taux de désistement pour un groupe donné de délinquants. Block et coll. (2010) ont fait ressortir ce paramètre dans leur étude et précisent que les femmes mettraient fin à leur carrière criminelle un peu

plus précocement que les hommes. En effet, les hommes se retireraient de la criminalité à 41 ans, alors que les femmes arrêteraient à 39 ans. Néanmoins, la différence s'avère relativement faible

En conclusion, les deux concepts que sont l'initiation et le désistement sont relativement peu connus en ce qui concerne la carrière criminelle, et ce, en raison de la conceptualisation de ces notions, mais aussi de la durée du suivi.

#### **1.2.1.4 Le polymorphisme**

La différence entre les formes de crimes perpétrés par les délinquants est également un paramètre important de la carrière criminelle. Les questions relatives aux formes de crimes comprennent entre autres la spécialisation, la gravité et l'augmentation de la gravité des délits tout au long de la carrière criminelle (Piquero et coll., 2003).

Les recherches concernant les formes de crimes sont relativement distinctes d'une étude à l'autre, ceci étant notamment attribuable à la taille de l'échantillon. D'une part, certains auteurs précisent que les femmes ont plus tendance à commettre des crimes contre la propriété, et les hommes, des crimes violents (Block et coll., 2010; DeLisi, 2002; Juon, Doherty et Ensminger 2006). D'autre part, certains auteurs soulignent que les crimes contre la propriété sont les plus communs, quel que soit le sexe (Bergman et Andershed, 2009; Denno et coll., 1994). Par contre, il faut aussi noter que l'âge a un impact important sur la forme des crimes, la variété des crimes ainsi que leur gravité. Ainsi, plus les individus commencent tôt leurs activités criminelles et plus ceux-ci persistent dans ces délits, plus leur variété augmente (Mazerolle et coll., 2006) ainsi que leur gravité (Piquero et Chung, 2001). Qui plus est, le prolongement de l'activité criminelle correspond à une augmentation des crimes contre la propriété (Block et coll., 2010) et des crimes contre la personne (Stattin et Magnusson, 1989). Finalement, Warren et Rosenbaum (1986), qui ont analysé un échantillon de femmes sur trois périodes de temps, ont stipulé que les

femmes qui poursuivent leurs activités délinquantes tendent à augmenter la fréquence des délits commis, mais non leur gravité.

En somme, un manque de cohérence ressort des résultats en ce qui concerne la forme des crimes. Ces résultats sont inhérents à la conceptualisation des formes de crimes, à l'échantillon ainsi qu'à la durée du suivi. En effet, les définitions des crimes contre la propriété et contre les biens ne sont pas toujours constantes d'une étude à l'autre, mais on constate aussi des variations dans la durée du suivi et l'échantillon.

#### **1.2.1.5 Les processus associés à l'étude de la carrière criminelle**

L'analyse de la carrière criminelle est associée à plusieurs processus dont les principaux sont l'activation, l'aggravation et le désistement. Dans cette section, nous aborderons uniquement le processus d'activation, qui a été plus souvent étudié, puisque les travaux concernant la carrière criminelle des femmes sont relativement rares.

Ainsi, il semble que les individus qui amorcent leur carrière criminelle précocement ont tendance à persister plus longtemps dans la délinquance donc, d'avoir une carrière criminelle plus longue (Leblanc, 1986; Farrington, 1983; Piquero, 2008). Pour les femmes, la précocité est d'un intérêt majeur pour analyser la carrière criminelle, d'autant plus qu'elles sont moins nombreuses à avoir des antécédents juvéniles (58 %) que les hommes (80 %) (Denno, 1994). En somme, la durée de la carrière criminelle est relativement courte tout en étant modifiée par les antécédents.

Dans la prochaine section, nous aborderons les études s'étant intéressées à la carrière criminelle ainsi qu'à ses paramètres. Tout d'abord, nous verrons quelles sont les sources des données ainsi que l'impact des différents travaux sur l'étude de la

carrière criminelle. Plusieurs aspects seront comparés tels que la méthode de collecte des données, la provenance des travaux ainsi que la taille des échantillons.

### **1.2.2 Les sources des données et leur impact sur l'étude de la carrière criminelle**

Plusieurs travaux se sont intéressés à la carrière criminelle des hommes et des femmes même si ceux-ci diffèrent sur plusieurs aspects, notamment la collecte des données, la provenance ainsi que l'échantillon. Ces aspects sont relativement diversifiés et chacun d'entre eux présentent des limites tant dans les aspects méthodologiques (informations autorévélees vs données officielles) que dans la provenance des études (pays) ou la taille des échantillons.

Ainsi, certaines études reposent sur des données autorévélees (National Youth Survey), des données officielles (Orebro; Christchurch Health and Developmental Study; CCLS; Jyvaskyla; Stockholm Birth Cohort Study; Racine birth cohorts; California's treatment outcome and performance pilot study (calTOP); National Collaborative Perinatal Project; Ohio Serious Offender Study; NCIC; California Youth Authority; Home Office Offenders Index birth cohort data for 1953; Wolfgang 1958 birth cohort) et d'autres, à la fois sur des données autorévélees et officielles (Dunedin Study; Pathways to Desistance Study). Chaque approche présente ainsi des limites, mais s'avère complémentaire (Piquero et coll., 2003). En effet, les données autorévélees sont notamment sujettes aux limites dans la conception des instruments d'enquête, aux erreurs de réponse, à la validité des items avec l'âge, à la désirabilité sociale et à la résistance des individus, tout particulièrement pour les multirécidivistes (Piquero et coll., 2003). Quant aux données officielles, ces dernières ne présentent qu'une partie des crimes dont les individus ont été inculpés ou pour lesquels ils ont été appréhendés, omettant ainsi les crimes les moins graves, mais aussi les crimes pour lesquels les individus n'ont pas été mis en cause.

En ce qui a trait à la provenance des données, celle-ci varie grandement et constitue un problème du fait que la législation et la pénalisation des délits diffèrent d'un pays à l'autre. Une partie des bases de données provient des États-Unis (California's treatment outcome and performance pilot study; Home Office Offenders; National Crime Information Center; Ohio Serious Offender Study; Pathways to Desistance Study; Racine birth cohorts; National Collaborative Perinatal project; Wolfgang 1958 birth cohort), tandis que les autres sont issues de la Nouvelle-Zélande (Christchurch Health and Developmental Study; Dunedin), de la Suède (Orebro; Stockholm Birth Cohort), de la Finlande (Jyvaskyla) et des Pays-Bas (Criminal Career and Life-Course Study). Les sources de données s'avèrent notamment une limite parce que les types de crimes ne sont ni définis ni jugés dans des conditions identiques.

Finalement, la taille des échantillons ainsi que la durée du suivi varient d'une étude à l'autre. En effet, le National Crime Information Center comptait 55 femmes et 445 hommes, alors que les données issues de la base de données Stockholm Birth Cohort concernaient 6751 femmes et 7101 hommes. La petite taille de certaines études des échantillons limite donc la portée des résultats dans les estimations et limite d'autant plus la sophistication des analyses qu'il est possible de faire.

Le tableau I présente un aperçu de la recherche concernant les carrières criminelles masculines et féminines. Il est important de bien déterminer les forces ainsi que les limites des différentes sources de données afin de mieux comprendre les résultats des études.

Tableau I : Tableau synthèse des sources des données ayant servi aux analyses

<b>Base de données</b>	<b>Études</b>	<b>Pays</b>	<b>Échantillon</b>	<b>Durée du suivi</b>	<b>Modèle de recherche</b>
California's treatment and performance pilot study (calTOP)	Prendergast et coll. (2010)	É.-U.	F=5657 H=8083	Jusqu'à 45 ans	Données officielles collectées entre 2000 et 2002
California Youth Authority (CYA)	Warren et Rosenbaum (1986)	É.-U.	F=159	3 périodes : (1) la première arrestation (2) le temps jusqu'à la décision (3) de la fin de la période 2 jusqu'en 1981	Données officielles du CYA
CCLS (Criminal Career and Life-Course Study)	Blockland, Nagin et Nieuwebeerta (2005) Block et coll. (2010) Petras et coll. (2010)	Pays-Bas	F=432 H=4180	De leur inculpation en 1977 jusqu'en 2002	Prospective et rétrospective avant et après 1977 Dossiers officiels d'inculpation

<b>Base de données</b>	<b>Études</b>	<b>Pays</b>	<b>Échantillon</b>	<b>Durée du suivi</b>	<b>Modèle de recherche</b>
California's treatment and performance pilot study (calTOP)	Prendergast et coll. (2010)	É.-U.	F=5657 H=8083	Jusqu'à 45 ans	Données officielles collectées entre 2000 et 2002
California Youth Authority (CYA)	Warren et Rosenbaum (1986)	É.-U.	F=159	3 périodes : (1) la première arrestation (2) le temps jusqu'à la décision (3) de la fin de la période jusqu'en 1981	Données officielles du CYA
CCLS (Criminal Career and Life-Course Study)	Blockland, Nagin et Nieuwebeerta (2005) Block et coll. (2010) Petras et coll. (2010)	Pays-Bas	F=432 H=4180	De leur inculpation en 1977 jusqu'en 2002	Prospective et rétrospective avant et après 1977 Dossiers officiels d'inculpation

<b>Base de données</b>	<b>Études</b>	<b>Pays</b>	<b>Échantillon</b>	<b>Durée du suivi</b>	<b>Modèle de recherche</b>
Christchurch Health and Developmental Study	Fergusson et Horwood (2002)	Nouvelle-Zélande	F=630 H=635	De 1977 jusqu'à 21 ans	Prospective Données officielles
Home Office Offenders Index birth cohort data for 1953	Francis et coll. (2010)	É.-U.	H=9234 F=2168	De 1953 (10 ans) jusqu'en 1993	Données officielles
The Dunedin	Moffitt et Caspi (2001)	Nouvelle-Zélande	F=630 H=635	De 1977 jusqu'à 32 ans	Prospective Données officielles et données autorévéées
The National Collaborative Perinatal Project	Gomez, Smith et Piquero (2005) Piquero et Chang (2001)	É.-U.	N=987 Afro-Américains	De la naissance à 36-39 ans en 1998	Données officielles

<b>Base de données</b>	<b>Études</b>	<b>Pays</b>	<b>Échantillon</b>	<b>Durée du suivi</b>	<b>Modèle de recherche</b>
The National Youth Survey	Fagan (2003)	É.-U.	F=807 H=918	11 à 17 ans en 1976 puis 27 à 33 ans en 1993	Données autorévéloées
	Elliott (1994)			11 à 27 ans	
NCIC (National Crime Information Center)	Delisi (2002)	É.-U.	H=445 F=55	H=18 à 74 ans F=20 à 64 ans	Données officielles Rétrospective
Ohio Serious Offender Study	Cernkovich et coll. (2008); Giordano et coll. (2003)	É.-U.	H=127 F=127	De 1995 jusqu'à 13-14 ans après la libération	Prospective et rétrospective Données autorévéloées
Orebro	Bergman et Andershed (2009) Stattin, Magnusson et Rachel (1989)	Suède		De 1955 jusqu'à 43 ans (femmes)/48 ans (hommes)	Prospective Données officielles

<b>Base de données</b>	<b>Études</b>	<b>Pays</b>	<b>Échantillon</b>	<b>Durée du suivi</b>	<b>Modèle de recherche</b>
Pathways to Desistance Study	Brame, Fagan, Piquero, Schubert, et Steinberg (2004).	É.-U.	H=1164 F=189	Suivi de 3 ans jusqu'à 16-20 ans	Données officielles et autorévélées
Racine birth cohorts	Eggleston et Laub (2002)	É.-U.	N=799	De 6 ans jusqu'à 25 ans De 1948 à 1976	Données officielles Contacts avec la police Modèle rétrospectif
The Jyväskylä	Rantakallio et coll. (1995)	Finlande	F=5757 H=6007	Nés en 1966 jusqu'à 32 ans	Données officielles
The Stockholm Birth Cohort	Wikstrom (1990) Kratzer et Hodgins (1999)	Suède Stockholm	F=6751 H=7101	Nés en 1953 jusqu'à 30 ans (4 périodes : avant 15 ans; 15 à 18 ans; 18 à 21 ans; 21 à 30 ans)	Prospective Dossiers officiels de la police nationale suédoise. Avant 18 ans, informations issues des dossiers de l'agence sociale

<b>Base de données</b>	<b>Études</b>	<b>Pays</b>	<b>Échantillon</b>	<b>Durée du suivi</b>	<b>Modèle de recherche</b>
Wolfgang 1958 birth cohort	D'Unger et coll. (2002)	É.-U.	F=3000 H=1000	Nés en 1958 (10 ans) jusqu'à 26 ans (1968-1984)	Données officielles et contacts avec la police avant 18 ans, puis données officielles

### 1.3 Les modélisations de la carrière criminelle

Les modélisations de la carrière criminelle peuvent être effectuées à l'aide de différentes méthodes d'analyse. Toutefois, les approches traditionnelles que constituent les analyses longitudinales ne se prêtent pas bien à l'analyse de trajectoires criminelles, laissant trop de place à la subjectivité quant aux résultats (Nagin, 2005), alors que l'étude des données longitudinales à l'aide d'une relation âge-crime fournit des fondations empiriques pour les analyses de trajectoires criminelles (Nagin, 2005). Depuis les années 1980, on a assisté à un avancement des méthodes d'analyse, notamment avec Moffitt (1993) et Sampson et Laub (2003).

Il existe deux grandes familles d'analyses longitudinales basées sur des variables latentes : l'approche par variable latente continue et l'approche par variable latente catégorielle. Il convient tout d'abord de définir ses approches afin de mieux déterminer laquelle s'avère la plus adaptée à l'analyse des trajectoires. Tout d'abord, l'approche par variable latente continue permet la modélisation de mesures longitudinales faites sur des populations à structure hiérarchique. Ainsi, l'approche par variable latente continue est adaptée à l'analyse de la variabilité individuelle pour obtenir une tendance moyenne de la population (Nagin, 2005). De façon générale, cette approche permet de décrire des trajectoires individuelles du changement en expliquant les différences individuelles ainsi que les différences entre les individus au fil du temps. Dans le cadre d'analyse de la carrière criminelle, ce type d'analyse est surtout utilisé pour étudier l'impact de circonstances de la vie, telles que le mariage ou le fait de trouver un emploi, sur la carrière criminelle. Ainsi, Petras et coll. (2010) ont mentionné que le mariage et l'emploi favorisaient le désistement de la carrière criminelle par comparaison avec les individus célibataires ou sans emploi. Ce résultat est similaire pour les hommes et les femmes. Dans le cadre de cette étude, cette méthode ne sera pas utilisée puisque notre objectif est de distinguer des sous-groupes d'individus au sein de notre population et non d'étudier l'impact de circonstances de la vie sur l'évolution de la carrière criminelle. L'approche par variable latente catégorielle répond donc mieux à nos préoccupations.

### **1.3.1 L'approche par variable latente catégorielle**

Dans un premier temps, il convient de définir l'approche par variable latente catégorielle, puis d'en souligner les principaux résultats sur chacun des paramètres étudiés. Dans un deuxième temps, il sera fait état des limites potentielles liées à l'utilisation de cette méthode analytique. Également, il s'avère important de souligner qu'en plus des paramètres à l'étude, un autre paramètre sera ajouté, directement associé à la méthodologie utilisée, soit le nombre de trajectoires criminelles.

#### **1.3.1.1 Définition**

L'approche par variable latente catégorielle est un modèle multinomial de croissance non paramétrique. Techniquement, cette analyse est un exemple de modèle mixte et les paramètres sont estimés par un maximum de vraisemblance (Nagin, 2005). Ce modèle permet ainsi d'estimer des sous-groupes au sein de la population qui suivent des courbes de croissance différentes. Qui plus est, la proportion d'individus appartenant à chacun de ces sous-groupes peut être estimée. Cette approche convient donc mieux aux données qui impliquent des sous-groupes naturels de trajectoires. En d'autres termes, les individus se verront catégoriser dans l'une ou l'autre des trajectoires déterminées. Les résultats des études ayant utilisé cette méthodologie suggèrent des différences dans la forme et l'évolution de l'activité criminelle des délinquants au cours de la vie, ainsi que des distinctions dans la façon dont les risques et les facteurs de protection sont liés à la délinquance des trajectoires criminelles (Piquero, 2008).

En somme, cette méthode s'avère intéressante pour distinguer des sous-groupes d'individus dans une population ainsi que les facteurs de risque liés à la carrière criminelle. Ainsi, il convient d'abord de dresser un portrait des études ayant abordé la carrière criminelle des hommes et des femmes en utilisant cette méthode analytique. Les résultats seront d'abord présentés pour les hommes en fonction de chacun des paramètres étudiés, puis il en sera de même pour les femmes.

### **1.3.1.2 Les paramètres de la carrière criminelle, chez les femmes, à l'aide de l'approche par variable latente catégorielle**

Les résultats des différents travaux de données longitudinales portant sur la carrière criminelle des femmes et ayant utilisé l'approche par variable latente catégorielle sont présentés au tableau II. Chacun des paramètres à l'étude sera présenté, soit la fréquence, le nombre de trajectoires et le polymorphisme.

Tableau II : Résultats des différentes études ayant employé l'approche par variable latente catégorielle

Auteurs	Suivi	Fréquence		Nombre de trajectoires		Polymorphisme	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Bergman et Andershed (2009)</b>	2 temps de mesure (avant 21 ans et entre 21 et 35 ans)	<i>Adolescent-limited</i> =2,87 <i>Adult onset</i> =3,40 <i>Persistent offenders</i> =10,88 (adolescents) et 11,68 (adultes)	<i>Adolescent-limited</i> =2,74 <i>Adult onset</i> =3,33 <i>Persistent offenders</i> =2,60 (adolescents) et 6,10 (adultes)	4	4	Les crimes contre la propriété sont les plus communs	La proportion de crimes violents est plus importante
<b>Block et coll. (2010)</b>	12 à 87 ans Colligé annuellement	13	4,6	4	4	Les crimes contre la propriété augmentent avec l'âge	

Auteurs	Suivi	Fréquence		Nombre de trajectoires		Polymorphisme	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Blockland et coll. (2005)</b> (échantillon total avec prévalence de femmes)	12 à 72 ans Colligé annuellement	N. É.	N. É.	4	4	N. É.	N. É.
<b>Couture (2009)</b>	7 temps de mesure (14, 15, 16, 17, 18, 21 et 24 ans)	<p><i>Conformists</i>=proche de 0</p> <p><i>Stable low level</i>=0,8 à 14 ans puis déclin</p> <p><i>Stable high level</i>=2 à 16 ans puis déclin</p> <p><i>Declining medium level</i>=3 à 14 ans puis déclin</p> <p><i>Declining high level</i>=5,5 à 17 ans puis déclin</p>	<p><i>Conformists</i>= proche de 0</p> <p><i>Low level risers</i>=0,8 à 21 ans</p> <p><i>High level</i>=3 à 14 et 17 ans</p> <p><i>Declining medium level</i>=1,1 à 14 ans</p> <p><i>Declining high level</i>=2,7 à 14 ans</p>	5	5	N. É.	N. É.

Auteurs	Suivi	Fréquence		Nombre de trajectoires		Polymorphisme	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>D'Unger et coll. (2002)</b>	8 à 26 ans	<i>Non-offenders=0,002</i> <i>Low adolescent peaked=1,37</i> <i>High adolescent peaked=3,79</i> <i>Low-rate chronic=1,8</i> <i>High-rate chronic=9,4</i>	<i>Non-offenders=0</i> <i>Low adolescent peaked=5,9</i> <i>High adolescent peaked=18,3</i>	5	3	N. É.	
<b>Fergusson et Horwood (2002)</b>	De la naissance à 21 ans (colligé annuellement)	<i>Low-rate=1,5</i> <i>Early adolescent onset=1,9</i> <i>Intermediate adolescent onset=48,4</i> <i>Late adolescent onset =23,7</i> <i>Chronic=159,8</i>	<i>Low-rate=1,7</i> <i>Early adolescent onset=6,5</i> <i>Intermediate adolescent onset =49,8</i> <i>Late adolescent onset=33,8</i> <i>Chronic=47,6</i>	5	5	N. É.	

Auteurs	Suivi	Fréquence		Nombre de trajectoires		Polymorphisme	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Kratzer et Hodgins (1999)</b>	4 périodes (avant 15 ans; 15 à 18 ans; 18 à 21 ans; 21 à 30 ans)	Stable early starters=36,80 Adolescent-limited=3,07 Adult starters=3,37 Discontinuous offenders=6,49 No crime=0	Stable early starters=28,20 Adolescent-limited=1,97 Adult starters=4,86 Discontinuous offenders=7,56 No crime=0	4	4	La proportion de crimes violents : Stable early starters=70 % Adolescent-limited=4 % Adult starters=17% Discontinuous offenders=8%	La proportion de crimes violents : Stable early starters=30 % Adolescent-limited=11 % Adult starters=13% Discontinuous offenders=16%
<b>Prendergast et coll. (2010)</b>	18 à 45 ans	High=1,6 Moderate=0,5 Early increase=0,9 Low=proche de 0 Slow increase=0,5	High=1,5 Moderate=0,4 Early increase=0,9 Low= proche de 0 Slow increase=0,5	5	4	N/E <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> N. É. : non évalué

#### 1.3.1.2.1 *La participation*

Tout d'abord, concernant le premier paramètre qu'est la participation, les différentes recherches font état de distinctions entre les hommes et les femmes. Ainsi, l'étude de Bergman et Andershed (2009) montre que 39,6 % des hommes de leur échantillon ont eu une activité délinquante et que la majorité d'entre eux (15,8%) ont été délinquants uniquement durant leur adolescence. Une forte proportion d'entre eux (12,8%) a persisté dans une délinquance chronique. Des résultats similaires ont été trouvés dans l'étude D'Unger, Land et McCall (2002), montrant que 39,2 % de la cohorte de Philadelphie n'ont pas eu d'activités criminelles et que la majorité d'entre eux avaient été catégorisés dans la trajectoire des *low-rate chronic*.

Pour ce qui est des femmes, 9,1 % ont eu une activité délinquante et il s'avère que la majorité d'entre elles ont amorcé leur carrière criminelle à l'âge adulte (4,9 %) (Bergman et Andershed, 2009). Seulement 1,5 % de la cohorte a persisté dans une délinquance chronique (Bergman et Andershed, 2009). De manière similaire, les travaux D'Unger et coll. (2002) ont montré que 25,63 % de la cohorte avait eu une activité délinquante et que la majorité des crimes avaient été commis durant l'adolescence (10,37 %).

En conséquence, les travaux sur l'analyse des trajectoires basés sur la participation indiquent eux aussi que les femmes sont moins criminellement actives que les hommes. Qui plus est, on peut souligner que la participation des hommes se concentre durant l'adolescence, alors que celle des femmes a tendance à être plus importante à l'âge adulte. Dans le cadre de notre étude, ce paramètre ne sera pas abordé puisque notre échantillon est uniquement basé sur la délinquance officielle.

#### 1.3.1.2.2 *La fréquence*

La fréquence est un paramètre important qui varie non seulement entre les hommes et les femmes, mais également selon les trajectoires établies.

De manière générale, la fréquence des hommes a tendance à être importante à la fin de l'adolescence pour ensuite diminuer à l'âge adulte. Plus précisément, Piquero (2008) a analysé 80 études ayant abordé la carrière des hommes en utilisant l'approche par variable latente catégorielle. Ainsi, la recherche empirique présente un groupe d'individus ayant une fréquence de délits élevée à l'adolescence ainsi qu'un groupe de récidivistes qui décline progressivement. Dans la même ligne de recherche, Kazemian, Farrington et Leblanc (2009) ont comparé des individus entre 16 et 35 ans provenant de deux sources de données différentes, soit un échantillon de Montréal et un autre de Londres. Leurs résultats indiquent que le nombre d'inculpations moyen parmi les individus actifs était de 4,6 et de 21,7. Quant à Piquero et coll. (2010), qui se sont servis des données de la Cambridge Study in Delinquent Development comprenant 65 individus, ils stipulent que le groupe nommé *short-term, high-rate* enregistre un nombre plus élevé d'inculpations. Également, le groupe *short-term, high-rate* et le groupe *long-term, slow-rate* présentaient une diminution progressive de la fréquence des délits. De plus, les recherches antérieures ont démontré qu'une faible proportion des individus étaient affiliés au groupe chronique, à fréquence de délits élevée, et que ceux-ci commençaient généralement plus tôt leurs activités criminelles (Blockland et Nieuwbeerta, 2005; Moffitt, 1993; Piquero et coll., 2010; Stattin et Magnusson, 1991).

Pour les femmes, la fréquence liée au sexe diffère selon les trajectoires criminelles établies à l'aide de l'approche par variable latente catégorielle. Ainsi, dans l'étude de Bergman et Andershed (2009), les hommes et les femmes commettent respectivement en moyenne annuellement, 2,87 et 2,74 délits dans la trajectoire *adolescent-limited*, alors que dans la trajectoire *adult onset*, les résultats sont de 3,40 et 3,33. La plus grande différence réside chez les délinquants chroniques où la moyenne des délits s'établit à 11,68 chez les hommes et à 6,10 chez les femmes. Dans la même lignée, Fergusson et Horwood (2002) rapportent que les femmes commettent le plus de délits dans la trajectoire des *early adolescent onset* (6,5 vs 1,9), alors que les hommes commettent le plus de délits dans la trajectoire des délinquants chroniques (159,8 vs 47,6). Quant aux travaux de Prendergast et coll. (2010), ceux-ci

présentent des résultats relativement similaires entre les hommes et les femmes, quelle que soit la trajectoire. Par contre, les résultats peuvent s'expliquer par la composition de l'échantillon. En effet, la clientèle était composée d'individus toxicomanes dont 54 % étaient en probation ou en libération conditionnelle et 87 % avaient déjà fait l'objet d'une arrestation.

Lorsqu'on aborde le paramètre de la fréquence en utilisant l'approche par variable latente catégorielle, il est important de faire mention des pics de criminalité. En effet, dans une perspective longitudinale, on peut remarquer qu'à certaines périodes, les délinquants ont tendance à être plus actifs sur le plan criminel. De façon générale, les études démontrent que la courbe des contrevenants montre un pic de criminalité durant l'adolescence, pour ensuite descendre durant l'âge adulte (Blumstein et Cohen, 1987; Farrington, 2003). Plus précisément, les études situent le pic de la criminalité pour les hommes entre 15 et 19 ans (D'Unger et coll., 2002; Leblanc, 1986; Prime, White, Liriano et Patel, 2001; Stattin et Magnusson, 1989), et pour les femmes, le pic de criminalité serait plutôt observé entre 17 et 33 ans (Block et coll., 2010). En effet, certaines recherches indiquent que les femmes atteignent leur sommet plus tard que les hommes (Block et coll., 2010; Moffitt, Caspi, Rutter et Silva, 2001; Stattin et Magnusson, 1989). D'autres études indiquent plutôt un pic de la criminalité plus précoce (Wilkström, 1990). En conséquence, les femmes sont les plus actives sur le plan criminel entre 17 ans (D'Hunger et coll., 2002) et 33 ans (Block et coll., 2010). Couture (2009) a déterminé des pics de criminalité par rapport à chaque trajectoire. Les résultats montrent que les individus étant dans la trajectoire définie comme *stable low level* ont un pic de criminalité de 0,8 délit, mais que ce dernier était atteint à 14 ans pour les hommes et à 21 ans pour les femmes. Quant au groupe *declining medium level*, les hommes avaient un pic de 3 délits à 14 ans, alors que ce pic se situait à 1,1 pour les femmes au même âge. Dans le groupe des délinquants chroniques, le pic était à 5,5 crimes pour les hommes à 17 ans et à 2,7 crimes pour les femmes à 14 ans. Autrement dit, les pics de criminalité (la fréquence la plus importante) est toujours inférieure pour les femmes en comparaison des

hommes. Qui plus est, le pic de criminalité est souvent atteint plus tardivement pour les femmes.

En conclusion, il apparaît que les femmes sont majoritairement représentées dans les trajectoires à faible fréquence de délits et que peu d'entre elles se retrouvent dans les trajectoires des délinquantes chroniques par rapport aux hommes. Également, les pics de criminalité sont constamment inférieurs pour les femmes et ont tendance à être atteints beaucoup plus tardivement que les hommes. Les hommes, quant à eux, sont plus souvent actifs criminellement durant l'adolescence et la proportion de délinquants chroniques est plus importante.

#### 1.3.1.2.3 *Le polymorphisme*

Relativement peu d'études ont abordé l'aspect du polymorphisme avec l'approche par variable latente catégorielle. Cependant, on peut souligner quelques résultats intéressants.

En effet, on peut noter que la proportion des crimes varie selon la trajectoire établie. À cet égard, Kratzer et Hodgins (1999) ont analysé un échantillon de 6751 hommes et 7101 femmes et ont rapporté plusieurs résultats quant à la gravité des délits. En effet, la proportion de crimes violents dans chaque trajectoire est plus importante pour les hommes que les femmes. Plus spécifiquement, il y a 70 % d'hommes et 30 % de femmes dans le groupe des *stables early starters*. Pour le groupe des *adolescent-limited*, cette proportion est respectivement de 4 % et 11 %. En ce qui a trait aux *adult starters*, 17 % des hommes et 13 % des femmes composent cette trajectoire. Finalement, dans le groupe d'individus à la délinquance la plus chronique, la proportion de crimes violents parmi tous les crimes est de 8 % chez les hommes, tandis que celle-ci est de 16 % chez les femmes. Également, Block et coll. (2010) rapportent que les hommes ont plus tendance à commettre des crimes violents, contrairement aux femmes. Ces dernières sont à l'origine d'un plus grand nombre de crimes contre la propriété et ont tendance à en commettre plus avec l'âge. Bergman et

Andershed (2009) spécifient quant à eux que les crimes contre la propriété ont tendance à être les plus communs, quel que soit le sexe. Finalement, Piquero et coll. (2010) soulignent que le groupe dans la trajectoire *short-term, high-rate* tend à s'engager dans des proportions plus importantes dans des crimes contre la propriété, alors que le groupe *long-term, slow-rate* compte plus de crimes violents.

En somme, peu de travaux ont modélisé le paramètre du polymorphisme à l'aide des modèles par variable latente catégorielle. Il semble toutefois que les femmes ont tendance à commettre plus de crimes contre la propriété que les hommes.

#### 1.3.1.2.4 La durée

La durée est un aspect essentiel dans l'étude de la carrière criminelle dans une perspective longitudinale afin de déterminer le commencement et la fin de la carrière criminelle. Néanmoins, lorsqu'on aborde la question de la durée, il convient de tenir compte des limites méthodologiques liées aux difficultés à opérationnaliser et à mesurer le désistement, notamment en raison de la durée du suivi des délinquants. En effet, l'initiation et la terminaison sont des paramètres qui sont fortement influencés par la durée du suivi et représentent ainsi une limite importante dans les études antérieures puisque le suivi moyen est d'environ 15 ans (Eggleston, Laub et Sampson, 2004). Qui plus est, de nombreuses études ont une fenêtre d'observation qui considère essentiellement une partie de la vie des individus concentrée dans le milieu de l'adolescence et au début de la vie adulte (Eggleston et coll., 2004).

Toutefois, les résultats varient d'une étude à l'autre. En effet, certains travaux suggèrent que les femmes commencent plus tardivement que les hommes, situant l'âge au début de la carrière entre 21 et 29 ans (Block et coll., 2010; DeLisi, 2002; Stattin et coll., 1989), alors que d'autres fixent un début de carrière criminelle plus précoce pour les femmes (Denno et coll., 1994). Finalement, Rantakallio et coll.

(1995) ne précisent pas de distinction selon le genre, situant l'âge de l'initiation aux alentours de 18-20 ans.

Farrington et Leblanc (2009) ont comparé des individus entre 16 et 35 ans provenant de deux sources de données différentes, soit un échantillon de Montréal et un autre de Londres. L'âge de l'initiation est respectivement de 18,3 ans et 16,9 ans, l'âge de terminaison était de 25,6 ans pour les données de Montréal et de 31 ans pour les données de Londres. La durée de la carrière criminelle est en moyenne de 7,3 ans et 14,1 ans, respectivement.

En conséquence, selon les études, les résultats varient de façon importante. En outre, ces résultats peuvent s'expliquer par la durée du suivi. En considération des résultats, il est toutefois possible de rapporter que les femmes ont tendance à commencer plus tardivement leur carrière criminelle que les hommes.

#### *1.3.1.2.5 Le nombre de trajectoires*

Dans le souci de synthétiser les différents paramètres de la carrière criminelle et de mieux comprendre le processus complexe qui mène au développement de la délinquance, plusieurs travaux ont permis de cerner entre trois et cinq trajectoires criminelles. Ces trajectoires examinent l'ensemble des modèles de changement et sont déterminées par la différence entre le début et la fin de l'étude de la criminalité officielle ou autorévélee. Les trajectoires criminelles tentent de distinguer et de décrire des modèles de changement qui représentent des trajectoires criminelles dans le temps. Ainsi, un certain nombre de groupes et une forme de trajectoire de croissance représentent l'ensemble de l'échantillon dans leurs modèles de carrière criminelle. Les trajectoires criminelles sont déterminées par la précocité puisque cette dernière est en lien avec la persistance de la criminalité. Ainsi, dans les sous-groupes observés dans les études, il y a régulièrement un groupe qui a débuté plus tôt que les autres pour terminer plus tardivement.

De manière générale, l'approche par variable latente catégorielle permet de tracer de trois à cinq trajectoires. Ces trajectoires sont généralement désignées ainsi (1) *low-rate group*, (2) *high-rate group*, (3) *moderate but declining group* et (4) *late-onset group* (Piquero, 2008). Le nombre de trajectoires varie de trois (D'Unger et coll., 2002) à cinq (Couture, 2009; D'Unger et coll., 2002; Fergusson et Horwood, 2002; Kratzer et Hodgins, 1999; Prendergast et coll., 2010). Les hommes et les femmes suivent des trajectoires relativement similaires, mais avec des taux différents au sein de ces groupes. Les trajectoires ont toujours au moins un groupe de délinquants chroniques qui commet un grand nombre de crimes (au moins cinq par année). Ce groupe est représenté par la plus faible prévalence dans l'échantillon (entre 1,1 % et 17,9 %). Cette prévalence varie selon le type d'échantillon, le genre ainsi que la façon dont est défini l'aspect « chronique ». Or, les femmes sont plus souvent représentées que les hommes dans les trajectoires à faible risque. À l'opposé, les hommes ont une prévalence plus importante que les femmes dans les trajectoires des délinquants à comportement chronique.

Plus précisément, Block et coll. (2010) ont analysé un échantillon de 43 femmes et 4180 hommes et ont observé cinq groupes : *sporadic offenders* (hommes=69,2 %; femmes=84,5 %), *low-rate desisters* (hommes=22,9 %; femmes=13 %), *moderate-rate desisters* (hommes=6,2 %; femmes=2,1 %) et *high-rate desisters* (hommes=1,8 %; femmes=0,4 %). Dans cette étude, on peut également remarquer que la prévalence des femmes se retrouve majoritairement dans le groupe des *sporadic offenders*, autrement dit les individus qui commettent un crime occasionnellement, leur moyenne approchant zéro. Dans la trajectoire étant définie comme la plus chronique, il y a plus de quatre fois plus d'hommes que de femmes. Dans la même ligne de recherche, Fergusson et Horwood (2002) ont analysé un échantillon de 630 hommes et 635 femmes. Ces auteurs ont formé cinq groupes : *low-risk offenders* (hommes=41%; femmes=71%), *early-onset, adolescent-limited offenders* (hommes=14,7%; femmes=21%), *intermediate-onset, adolescent-limited offenders* (hommes=10,3%; femmes=3,7%), *late-onset, adolescent-limited offenders* (hommes=24,9%; femmes=2,4%), et *chronic offenders* (hommes=9,4; femmes=2,1).

Dans cette étude, on peut également remarquer que les femmes se retrouvent majoritairement dans les groupes à plus faible risque comparativement aux délinquants chroniques, où les femmes sont quatre fois moins nombreuses que les hommes. Kratzer et Hodgins (1999) ont analysé un échantillon de 6751 hommes et 7107 femmes et ont aussi établi qu'en tenant compte de la parcimonie, ils étaient en mesure d'observer cinq trajectoires, dont une était composée d'individus n'ayant perpétré aucun crime. Les trajectoires étaient décrites comme *early starter offenders* (hommes=6,2%; femmes=0,4%), *adolescent-limited* (hommes=9,9%; femmes=2,2%), *adult starters* (hommes=12,5%; femmes=3,5%), et *discontinuous offenders* (hommes=4,1%; femmes=0,6%). Dans cette étude, la prévalence des femmes était toujours inférieure à celles des hommes dans la mesure où uniquement 6,7 % des femmes ont commis un délit par rapport à 33 % des hommes. Toutefois, lorsque les auteurs considéraient uniquement les individus qui avaient commis un délit à l'âge adulte, le nombre de trajectoires ainsi que la proportion variaient. Ainsi, trois trajectoires ont été établies : *early starter offenders* (hommes=26,9%; femmes=9,8%), *adult starters* (hommes=55,2%; femmes=77,5%) et *discontinuous offenders* (hommes=17,9%; femmes=12,7%). Ces résultats s'avèrent particulièrement intéressants puisqu'on peut souligner que la prévalence des femmes demeure inférieure à celle des hommes dans le groupe le plus à risque, mais moindre que dans les autres études. Finalement, Prendergast et coll. (2010) ont aussi décrit cinq groupes, et les femmes étaient majoritairement présentes dans les groupes à plus faible risque.

Deux études ont toutefois établi des trajectoires différentes pour les hommes et les femmes (Couture, 2009; D'Unger et coll., 2002). La plus grande distinction de ces recherches tient au fait que l'échantillon de femmes ne comportaient pas de groupes de délinquantes chroniques. Mais il demeure que ces dernières étaient toujours plus présentes dans les groupes ayant des niveaux de délinquance plus faibles.

En conclusion, les travaux sur le nombre de trajectoires des femmes et des hommes indiquent que les deux groupes ont des trajectoires relativement similaires dans la forme, mais différent dans la prévalence des genres au sein de ces trajectoires. En effet, les femmes sont majoritairement représentées dans les trajectoires à faible risque, contrairement aux hommes, qui sont plus présents dans les groupes d'individus à la délinquance chronique. Néanmoins, il convient de souligner que cette différence s'avère moins importante dans les échantillons tenant compte de délits officiels.

### **1.3.2 Limites de cette approche**

L'approche par variable latente catégorielle est une méthode appropriée pour déterminer des sous-groupes d'individus. Néanmoins, cette méthode présente également certaines limites, notamment liées au nombre de temps de mesure, à l'échantillon ainsi qu'à la durée du suivi.

D'abord, afin d'obtenir une précision dans les résultats, il est nécessaire de disposer de suffisamment de temps de mesure dans le temps. En effet, plus les temps de mesure sont nombreux et plus les résultats des courbes de croissance s'avèrent précis. Qui plus est, la courbe de Poisson permet difficilement de repérer les groupes comprenant un trop petit nombre d'individus. Ainsi, si une trajectoire n'est pas identifiée, il est possible que ce soit attribuable au faible nombre d'individus et non pas au fait que la trajectoire n'existe pas (Piquero, 2008). Il convient donc de disposer d'un échantillon assez important afin d'être en mesure de modéliser toutes les variantes des trajectoires. Quant à la durée du suivi, cette dernière considère parfois uniquement l'âge adulte ou une grande partie de l'enfance jusqu'au début de l'âge adulte. De manière générale, les études tiennent compte d'une période qui se situe entre l'adolescence et le début de l'âge adulte. L'impact de l'étendue du suivi est importante, notamment sur la détermination du nombre de trajectoires, mais aussi sur la forme de celles-ci. En effet, la durée du suivi peut présenter des résultats biaisés quant à plusieurs aspects que sont la forme du groupe, les pics de criminalité ainsi que

l'appartenance aux groupes, tout particulièrement pour les délinquants à la délinquance la plus chronique (Eggleston, Laub et Sampson, 2004). Seuls les groupes qui sont catégorisés comme étant les moins persistants sont moins sensibles à la durée du suivi. Ceci représente une limite importante dans les études antérieures puisque le suivi moyen est d'environ 15 ans et celles-ci considèrent essentiellement une partie de la vie des individus concentrée au milieu de l'adolescence et au début de la vie adulte (Petras, Nieuwbeerta et Piquero, 2010).

### **1.3.3 Débat scientifique au sujet des différentes méthodes d'analyse appliquées aux trajectoires**

Deux courants théoriques se distinguent clairement dans la littérature en ce qui a trait à l'étude de la carrière criminelle. Ceux-ci sont la théorie générale du crime ainsi que la perspective développementale.

Gottfredson et Hirschi (1990), dans leur théorie générale du crime, proposent que le faible contrôle de soi serait un facteur unique lié à l'apparition de la délinquance ainsi qu'à la persistance de cette dernière, quel que soit le sexe des individus. Le concept de faible contrôle de soi est défini comme un manque de contrôle par rapport à une tentation, combiné à un besoin de gratification immédiate. En somme, la présence d'opportunités et le manque de contrôle de soi permettraient d'expliquer les comportements déviants. Ainsi, dans cette perspective, le crime est considéré comme une façon simple et facile de satisfaire un besoin. Pour ces auteurs, les prédicteurs et les corrélats de l'initiation, de la continuité, de la fréquence, de la gravité ou du désistement de la délinquance sont les mêmes, autrement dit, un manque de contrôle de soi (Farrington et coll., 2003). Par contre, d'autres caractéristiques situationnelles et personnelles sont nécessaires pour que se produise un acte délinquant puisque pour Gottfredson et Hirschi (1990), personne ne naît avec

un faible contrôle de soi. En fait, un déficit éducatif serait la principale cause de la délinquance. Ainsi, pour que les enfants développent un bon contrôle de soi, plusieurs caractéristiques s'avèrent nécessaires. Tout d'abord, les parents doivent surveiller les comportements des enfants et doivent reconnaître les comportements déviants lorsqu'ils se manifestent et les punir. Les auteurs précisent également l'importance de fournir aux enfants affection et investissement personnel à travers l'éducation. Finalement, le faible contrôle de soi serait donc une caractéristique acquise au début de la vie et tendrait à être plutôt stable chez les personnes qui en sont affligées. En ce qui a trait au concept de continuité, les auteurs affirment que le crime diminue avec l'âge pour tous les délinquants. En somme, la théorie générale du crime de Gottfredson et Hirshi (1990) présente le faible contrôle de soi comme étant un concept central du crime. Combiné à la gratification immédiate, le faible contrôle de soi semble être à l'origine des comportements délinquants. Par ailleurs, une éducation adéquate permettrait de parer à ce faible contrôle de soi.

Quant à la perspective développementale de la carrière criminelle, celle-ci propose plutôt d'identifier les facteurs ou les causes, antérieurs ou simultanés à l'activité criminelle, qui affectent le développement des activités criminelles.

Moffitt (1993) définit deux groupes distincts de délinquants à l'étiologie différente. Ceux-ci sont les *life-course-persistent offenders* ainsi que les *adolescent-limited offenders*. Le groupe des adolescents délinquants persistants débute tôt et persiste dans la délinquance à un âge avancé (Farrington, 2003; Moffitt, 1993). Ce groupe de délinquants met l'accent sur le processus constant d'interaction réciproque entre les caractéristiques personnelles et les réactions de l'environnement. Ainsi, certaines caractéristiques neuropsychologiques (dont l'hyperactivité, l'impulsivité, le faible contrôle de soi et un tempérament difficile) sont développées durant l'enfance puis conduisent à un comportement antisocial qui pervertit chacune des sphères du comportement des adolescents et des adultes. C'est cette contamination qui limite les processus de changement (Moffitt, 1993). L'autre groupe ne manifeste des comportements antisociaux que de façon occasionnelle, plus précisément à

l'adolescence, et il s'agirait ainsi d'une délinquance situationnelle. Ce comportement serait initié par des pairs antisociaux ou un besoin de mimétisme social puis s'arrêterait naturellement lorsque les objectifs seraient atteints, par exemple, l'obtention de biens matériels. Finalement, l'auteure précise qu'il existerait un dernier groupe d'adolescents qui ne commettent pas de délits. Ceux-ci n'auraient pas de comportement antisocial et bénéficieraient de plusieurs caractéristiques, dont une puberté tardive, un environnement qui ne favorise pas l'apprentissage de la délinquance ainsi que des caractéristiques personnelles qui ne les lient pas à des pairs antisociaux. Cependant, les raisons pour lesquels les individus commettent ou non un délit sont influencés par un calcul coûts/bénéfices qui est lui-même soumis à l'accumulation de capital social (Farrington, 2003).

En somme, Gottfredson et Hirshi (1990) ne font pas de distinction selon le sexe et rapportent que les caractéristiques restent stables après l'enfance. Toutefois, ces auteurs mentionnent également que les femmes ont un contrôle de soi plus important que les hommes, ce qui pourrait expliquer que ces derniers ont une délinquance plus importante que les femmes. Quant à Moffitt (1993) cette auteure présente une hétérogénéité dans le développement des trajectoires criminelles. Toutefois, les facteurs de risque sont moins bien connus pour les individus qui persistent dans la délinquance après avoir commis un premier délit, particulièrement pour ceux qui débutent tard (après 20 ans) ou pour ceux qui persistent ou se désistent après 20 ans (Farrington, 2003). Cela est notamment dû à la période du suivi des études, puisque ces dernières se concentrent sur une partie de la vie des individus se situant à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte. En conséquence, il convient de vérifier si l'hétérogénéité des trajectoires décrites par Moffitt (1993), est similaire pour une population adulte. Finalement, le fait de considérer les antécédents juvéniles permettra de vérifier si la précocité est liée à la persistance dans la délinquance, tant pour les individus qui débutent tôt que pour ceux qui le font plus tardivement. En outre, il conviendra d'établir si les antécédents juvéniles ont un impact dans la détermination de patrons de carrière criminelle et un impact sur l'appartenance aux trajectoires afin de vérifier si des caractéristiques acquises à

l'enfance, à travers une délinquance précoce, influencent les trajectoires criminelles, des individus.

À ce stade, il convient de mieux comprendre l'impact du genre sur l'évolution des carrières criminelles et de déterminer si on peut identifier des modèles de changement quant aux trajectoires criminelles.

## **1.4 Problématique**

Selon les études recensées, il apparaît pertinent de s'intéresser aux trajectoires criminelles des femmes en comparaison de celles des hommes. En effet, lorsque les femmes sont considérées indépendamment des hommes dans les analyses longitudinales de la carrière criminelle, les résultats apparaissent relativement différents pour chacun des sexes pour chacun des paramètres. Par contre, les études sont relativement peu nombreuses, ceci étant attribuable, d'une part, à la taille insuffisante des échantillons de femmes et, d'autre part, à la méthodologie qui nécessite plusieurs temps de mesure au fil du temps. En conséquence, les recherches doivent être empiriquement étoffées afin de mieux comprendre la délinquance féminine.

Lorsqu'on aborde la carrière criminelle, deux courants théoriques se distinguent. D'une part, la théorie générale du crime et, d'autre part, la perspective développementale. Concernant la théorie générale du crime de Gottfredson et Hirshi (1990), ceux-ci suggèrent que le faible contrôle de soi serait un facteur unique au commencement, à la continuité, à la fréquence ou au désistement de la délinquance, sans distinction pour le genre des individus. Plus particulièrement, ce serait la présence d'opportunités combinée au manque de contrôle de soi qui permettrait d'expliquer les comportements déviants. Cette théorie a d'ailleurs été utilisée comme cadre de référence dans plusieurs travaux (Block et coll., 2010; Petras et coll., 2010). Quant à la perspective développementale, Moffitt (1993) rapporte qu'il existerait

deux groupes d'adolescents délinquants dont l'un serait le groupe des adolescents délinquants persistants. Ceux-ci seraient définis comme des délinquants qui débutent tôt et persistent dans la délinquance jusqu'à un âge avancé. Durant l'enfance, les individus composant ce groupe auraient développé certaines caractéristiques neuropsychologiques qui favoriseraient l'émergence de comportements antisociaux qui, à leur tour, auraient un impact sur chacune des sphères du comportement des adolescents et des adultes. Cette approche développementale, a été utilisée comme cadre de référence dans plusieurs études (Bergman et Andershed, 2009; Couture, 2009).

Depuis les années 1940 et l'étude de Glueck et Glueck, les travaux sur la carrière criminelle ont notamment évolué en ce qui concerne les méthodes analytiques. Ainsi, lorsqu'on considère l'approche par variable latente catégorielle et l'étude des parcours criminels des hommes et des femmes, il apparaît des différences pour plusieurs paramètres. On pourrait résumer ces différences en quatre points :

- (1) Les femmes commettent moins de délits que les hommes durant leur carrière criminelle.
- (2) Les femmes amorcent plus tardivement leur parcours criminel que les hommes.
- (3) Les trajectoires criminelles sont similaires pour les hommes et les femmes, avec une prévalence différente pour ces dernières. Plus spécifiquement, les femmes n'ont pas de trajectoire chronique ou elles sont moins représentées que les hommes dans cette trajectoire.
- (4) Les résultats par rapport à la nature des crimes apparaissent relativement nuancés. D'une part, les crimes contre les biens auraient tendance à être prédominants pour les femmes, comparativement aux hommes qui commettraient plus de crimes contre la personne. D'autre part, les crimes contre les biens seraient prédominants, quel que soit le sexe.

Malheureusement, les travaux actuels s'intéressant à la carrière criminelle des femmes ne permettent pas une compréhension approfondie des trajectoires criminelles et de leur évolution. Jusqu'à présent, les travaux qui concernent la carrière criminelle des femmes sont peu nombreux, ce qui limite la généralisation des résultats à l'ensemble des femmes délinquantes. Les études ayant utilisé l'approche par variable latente catégorielle donnent des résultats différents, notamment en raison de critères méthodologiques et de durée du suivi qui varient puisque de nombreux travaux se concentrent sur la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte. De surcroît, peu de travaux ont relevé l'impact des antécédents juvéniles et de la précocité chez les femmes puisque la durée du suivi était trop courte. Par ailleurs, très peu d'études concernant la carrière criminelle des femmes ont exploré plus d'un paramètre de la carrière criminelle auprès d'un même échantillon d'adultes, et ce, à l'intérieur d'une même étude.

En somme, un aspect primordial de cette recherche consiste à mener des études longitudinales pour répondre à des questions critiques sur les modèles de carrière criminelle, notamment sur la distinction entre les différents paramètres de la carrière criminelle que sont la fréquence, le nombre de trajectoires optimales ainsi que le type de crime, selon le sexe. Qui plus est, les antécédents juvéniles seront aussi considérés dans les modèles afin de déterminer si le processus d'activation des actes criminels est lié aux paramètres à l'étude, notamment la persistance et la continuité de la carrière criminelle. Mais également, il serait aussi intéressant de définir si cette caractéristique a un impact différent sur la fréquence des délits commis selon le sexe. Finalement, le type de crime sera analysé dans le but de mesurer le risque d'appartenance aux trajectoires criminelles préalablement établies.

### **1.4.1 Objectifs**

- (1) Décrire l'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe.

- (2) Étudier l'évolution dans le temps en fonction de la nature des délits commis et des antécédents juvéniles, selon le sexe.
- (3) Modéliser les prototypes de trajectoires selon l'approche par variable latente catégorielle, selon le sexe.
- (4) Étudier l'impact de deux caractéristiques sur l'appartenance aux trajectoires (antécédents juvéniles et type de crime), selon le sexe.

## **CHAPITRE 2 : Méthodologie**

## 2.1 Échantillon

Notre échantillon initial comprenait un total de 3682 délinquants sous responsabilité provinciale, soit 301 femmes (8,2 %) et 3381 hommes (91,8 %). En d'autres termes, ces délinquants ont eu une sentence de moins de deux ans pour les délits commis. L'âge moyen des individus au moment de la condamnation est de 30 ans (é.-t.=9,83) pour les femmes. Pour les hommes, cette moyenne est de 27 ans (é.-t.=11,17). Afin d'obtenir une meilleure stabilité du modèle, le temps a été agrégé par période de trois ans (Petras et coll., 2010). Même si les données incluent des personnes de plus de 47 ans, ces personnes n'ont pas été considérées puisque les résultats auraient pu être modifiés par le faible nombre de personnes au-delà de cet âge et, en conséquence, auraient pu influencer les trajectoires. En somme, les critères d'âge utilisés font que notre échantillon final est composé de 3320 délinquants sous responsabilité provinciale, soit 216 femmes (6,5 %) et 3104 hommes (93,5 %). Qui plus est, 10 temps de mesure sont à l'étude, soit l'ensemble des condamnations par période de trois ans, de 18 à 47 ans.

## 2.2 Sources des données

Les données sont issues de plusieurs sources : le système DACOR ou Dossier Administratif Correctionnel, lequel s'alimente en partie dans le plumitif criminel, le Greffe, le MIP ou le module d'information policière, le système des empreintes digitales (SED) ainsi que le LS/CMI (l'inventaire de niveau de service et de la gestion des cas). Cette recherche tient compte des données colligées auprès de délinquants dans les services de probation ainsi que dans les établissements de détention entre février 2007 et décembre 2008.

### **2.2.1 Le système DACOR**

Le système du dossier administratif correctionnel (DACOR), mis en place en 1987, est un système de gestion informatisé qui permet aux intervenants des services correctionnels du Québec et à la Commission québécoise des libérations conditionnelles de gérer, durant toute la durée du processus judiciaire, la gestion des dossiers des contrevenants, notamment en ce qui concerne l'hébergement, la prise en charge ou les interventions. Plus précisément, les dossiers traités comportent les quatre volets que sont la détention, la probation, la Commission québécoise des libérations conditionnelles ainsi que les services correctionnels du Québec. Ainsi, DACOR aide à la gestion quant à l'assignation des cellules, au suivi des déplacements externes, à l'administration de la sentence ainsi qu'au décompte de la population carcérale. Qui plus est, DACOR permet de gérer les assignations aux agents de probation et de faire le suivi des interventions et de consultation d'information. DACOR facilite aussi la gestion des audiences et des procédures opérationnelles. Finalement, DACOR permet de préparer l'information de contrôle et de planification (Justice Québec, 2003). Si certaines variables, comme le sexe des personnes contrevenantes, ne posent pas de problèmes relatifs à l'accord interjuges, d'autres sont parfois plus difficiles à codifier sans protocole précis. À cet égard, seule la variable de nature descriptive telle que le sexe a été retenue.

### **2.2.2 La fiche criminelle (SED)**

La fiche criminelle a été obtenue pour 3047 individus, autrement dit pour les contrevenants qui détenaient un casier judiciaire au moment de l'évaluation. Les noms, dates de naissance et numéros SED des personnes contrevenantes ont été acheminés aux Services d'information sur les casiers judiciaires canadiens de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) afin d'obtenir leur fiche criminelle officielle. Pour chacun des individus, le formulaire « Condamnations au criminel – Libérations conditionnelles et inconditionnelles et renseignements connexes » (aussi appelé « fiche dactyloscopique », « casier judiciaire » ou « registre du CIPC ») a été extrait

et envoyé à la Direction de la recherche des services correctionnels du Québec du ministère de la Sécurité publique, puis acheminé au chercheur (ministère de la Justice, 2006). La fiche criminelle, ou SED, a été obtenue pour 3047 des 3682 délinquants. En d'autres termes, 3047 d'entre eux avaient un casier judiciaire. Le fichier de 9815 pages en format texte (.txt) fut formaté à l'aide d'un algorithme spécifiquement créé à cette fin. Les fichiers furent réorganisés en quatre tables liées par un identifiant unique, parmi lesquelles deux sont d'un plus grand intérêt dans le cadre du présent exercice, soit une table des informations personnelles et une table des infractions et des sentences.

### **2.2.3 Le LS/CMI**

Le LS/CMI est un instrument composé de 43 items qui mesurent 8 dimensions associées au comportement délinquant. Celles-ci sont : les antécédents criminels (8 items), l'éducation et l'emploi (9 items), la famille et le couple (4 items), les loisirs et les activités récréatives (2 items), les fréquentations (4 items), les problèmes d'alcool et de drogue (8 items), les attitudes et les orientations procriminelles (4 items) et le type de comportement antisocial (4 items).

## **2.3 Opérationnalisation des variables**

### **2.3.1 La fréquence des condamnations (nombre de crimes)**

La fréquence représente le nombre de crimes commis durant chacune des périodes de trois ans. En d'autres termes, la fréquence a été mesurée sur 10 périodes de temps, soit de 18 ans à 20 ans; 21 à 23; 24 à 26; 27 à 29; 30 à 32; 33 à 35; 36 à 38; 39 à 41; 42 à 44, et finalement de 45 ans à 47 ans. Concrètement, la fréquence des femmes est une variable continue variant de 0 à 97, où 97 indique la fréquence de délits commis la plus élevée. Également, la moyenne de délits sur l'ensemble de leur

carrière criminelle est de 13,84. Pour les hommes, la fréquence varie de 0 à 195, où 195 représente la fréquence la plus élevée, avec une moyenne de délits sur l'ensemble de leur carrière criminelle de 20,75.

### **2.3.2 Les types de crimes**

Les formes de crimes ont été codifiées selon trois catégories de crimes basées sur l'indice de gravité élaboré par Statistique Canada (2009). Ces catégories sont définies comme les crimes contre la propriété (incendie, introduction par effraction, vol de plus de 5000 \$, vol de moins de 5000 \$, fraudes et méfaits), les crimes contre les personnes (infractions entraînant la mort, agressions sexuelles, voies de fait, infractions entraînant une perte de liberté) ainsi que les autres formes de crimes (prostitution, armes offensives, autres infractions criminelles, infractions contre l'ordre public, opérations frauduleuses, possession, trafic, importation et exportation, production, infraction aux lois fédérales et infractions criminelles reliées à la circulation). Le tableau III présente les proportions moyennes de délits commis par les délinquants, de 18 à 47 ans, selon le sexe. Ainsi, les femmes commettent en moyenne 1,81 crime contre les personnes, 4,70 crimes contre les biens et 3,87 autres infractions au Code criminel. Ces dernières commettent relativement peu d'infractions liées aux drogues, aux lois ou au code de la route, avec une moyenne respective de 0,88, 0,07 et 0,71. Quant aux hommes, ils sont en moyenne responsables de 3,76 crimes contre les personnes, 6,26 crimes contre les biens, 5,23 autres crimes au Code criminel, 1,61 infraction aux lois, 0,11 lois contre les drogues et finalement, 1,78 infraction routière.

Tableau III : Moyennes des types de crimes, de 18 à 47 ans, selon le sexe

	Moyenne	Médiane	Écart-type	Maximum
<b><u>Hommes (N=3104)</u></b>				
CC personnes (n=11672)	3,76	2	5,19	39
CC biens (n=19443)	6,26	2	9,57	94
Autres infractions au Code criminel (n=16255)	5,23	2	7,57	91
Infractions aux lois (n=5002)	1,61	1	2,49	22
Loi sur les drogues (n=352)	0,11	0	0,63	19
Infractions routières (n=5519)	1,78	0	3,60	33
<b><u>Femmes (N=216)</u></b>				
CC personnes (n=391)	1,81	0	2,93	16
CC biens (n=1015)	4,7	1	7,86	52
Autres infractions au Code criminel (n=836)	3,87	1	7,12	46
Loi sur les drogues (n=191)	0,88	0	1,68	10
Infractions aux lois (n=16)	0,07	0	0,38	3
Infractions routières (n=154)	0,71	0	2,02	19

### 2.3.3 Les antécédents juvéniles

Les antécédents juvéniles réfèrent à des données autorévélatrices où les individus ont répondu à une question dichotomique «avez-vous eu des antécédents juvéniles?» Cette réponse est issue du LS/CMI, qui permet de mesurer les dimensions associées au comportement délinquant, dont les antécédents juvéniles. Pour cette variable, des données manquantes existaient et, dans le but de ne pas perdre d'individus, on a eu recours à l'imputation. En effet, 21,29 % (N=46) de l'échantillon féminin et 28,58 % (N=887) de l'échantillon masculin n'avaient pas répondu à la question sur les antécédents juvéniles. En conséquence, afin de chercher à prédire les valeurs

manquantes à partir des données existantes, on a eu recours à l'imputation, à l'aide de l'interpolation linéaire sur les antécédents juvéniles. Toutefois, afin d'éviter des biais au niveau de l'analyse, il a été vérifié que les valeurs manquantes étaient aléatoirement distribuées. Donc, en moyenne, 752 hommes ont déclaré avoir des antécédents juvéniles, soit une proportion de 16,75 % de l'échantillon masculin. Quant aux femmes, 21 d'entre elles ont mentionné avoir des antécédents juvéniles, soit 9,7 % de l'échantillon féminin.

## **2.4 Stratégie analytique**

L'approche par variable latente catégorielle postule une distribution multinomiale de la variable latente. L'hétérogénéité est modélisée de façon non paramétrique, par une distribution catégorielle discrète. Les modèles obtenus par l'approche par variable latente catégorielle forment donc une catégorie à part dans la famille des modèles multiniveaux (Jones, Nagin, Roeder, 2001). Autrement dit, l'approche par variable latente catégorielle emploie une stratégie multinomiale et est désignée pour déterminer des trajectoires développementales relativement homogènes (Nagin, 1999). En d'autres termes, ce modèle permet ainsi d'estimer des sous-groupes au sein de la population qui suivent des courbes de croissance distinctes. La proportion d'individus appartenant à chacun de ces sous-groupes peut être estimée. Ainsi, un individu se verra catégorisé dans l'une ou l'autre des trajectoires établies. Par conséquent, chaque trajectoire individuelle a son propre statut initial ainsi que sa pente. La distribution des paramètres et de l'erreur est représentée par une distribution de probabilité discrète d'appartenance à un groupe (Singer et Willett, 2003). Par contre, il faut noter que le but de ces analyses n'est pas de définir littéralement des sous-groupes de trajectoires distincts, mais plutôt de s'intéresser aux causes et aux conséquences de ces différences entre les groupes (Jones et coll., 2001). En effet, les trajectoires cernées à l'aide de l'approche par variable latente catégorielle ne reflètent pas la réalité et l'existence de ces groupes dans la population, mais plutôt une estimation de ces derniers.

## **CHAPITRE 3 : Résultats**

Les analyses ont été réalisées avec les logiciels SPSS (statistiques descriptives) et SAS (approche par variable latente catégorielle) et ont été effectuées séparément pour les hommes et les femmes.

### **3.1 Étude de l'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe**

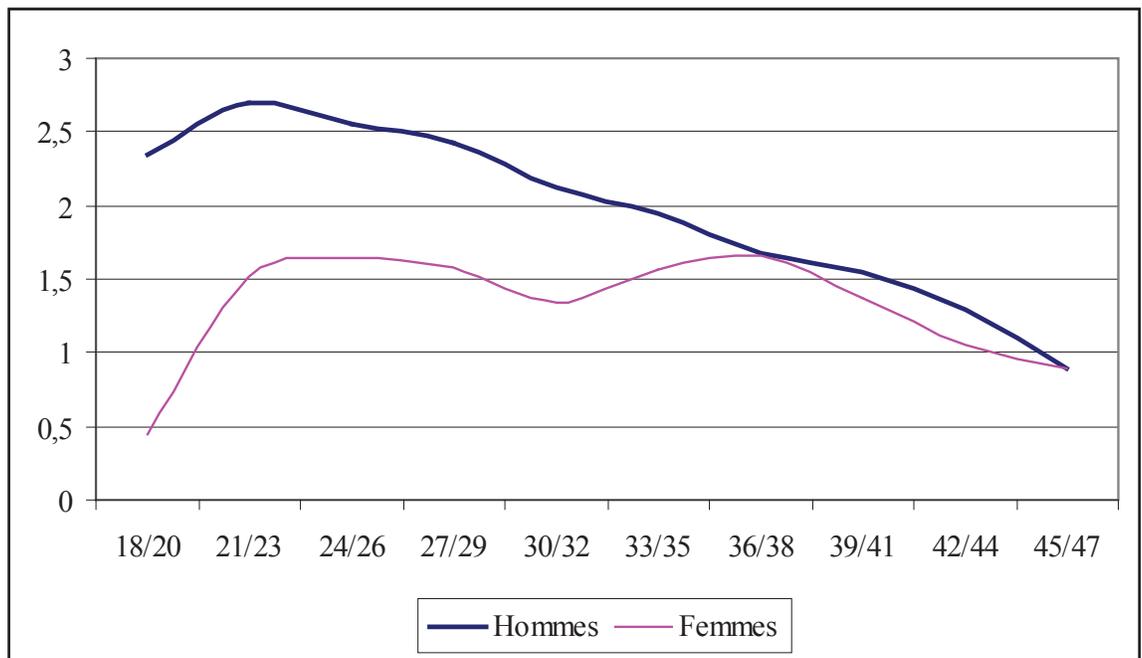
Afin de répondre à l'objectif 1 qui consiste à établir dans quelle proportion et de quelle manière l'âge a un effet sur les paramètres de la carrière criminelle (fréquence et type de crime), selon le sexe, des statistiques descriptives seront réalisées. Ces statistiques permettent d'examiner les moyennes des délits commis à chacun des temps de mesure ainsi que les proportions, pour chacun des sexes, des types de délits commis, et ce, pour chaque période d'âge. En somme, ces statistiques descriptives permettront de dresser un portrait des délinquants tant sur le plan de leur évolution dans le nombre de délits commis que dans la forme de ceux-ci.

Dans cette étude, il s'agit de vérifier si les paramètres de la carrière criminelle que sont la fréquence ainsi que le type de crime (crimes contre les personnes, crimes contre les biens et autres crimes) démontrent une évolution similaire ou non, dans le temps, selon le sexe. Tout d'abord, il apparaît important de savoir jusqu'à quel point la moyenne des délits commis évolue entre 18 ans et 47 ans, pour les hommes et les femmes, dans notre échantillon.

### 3.1.1 La fréquence

La figure 1 présente la moyenne des délits, pour l'ensemble des délinquants, afin de déterminer si l'évolution de la criminalité apparaît relativement équivalente pour les hommes et les femmes, de 18 à 47 ans.

Figure 1 : Moyenne des délits commis, selon le sexe



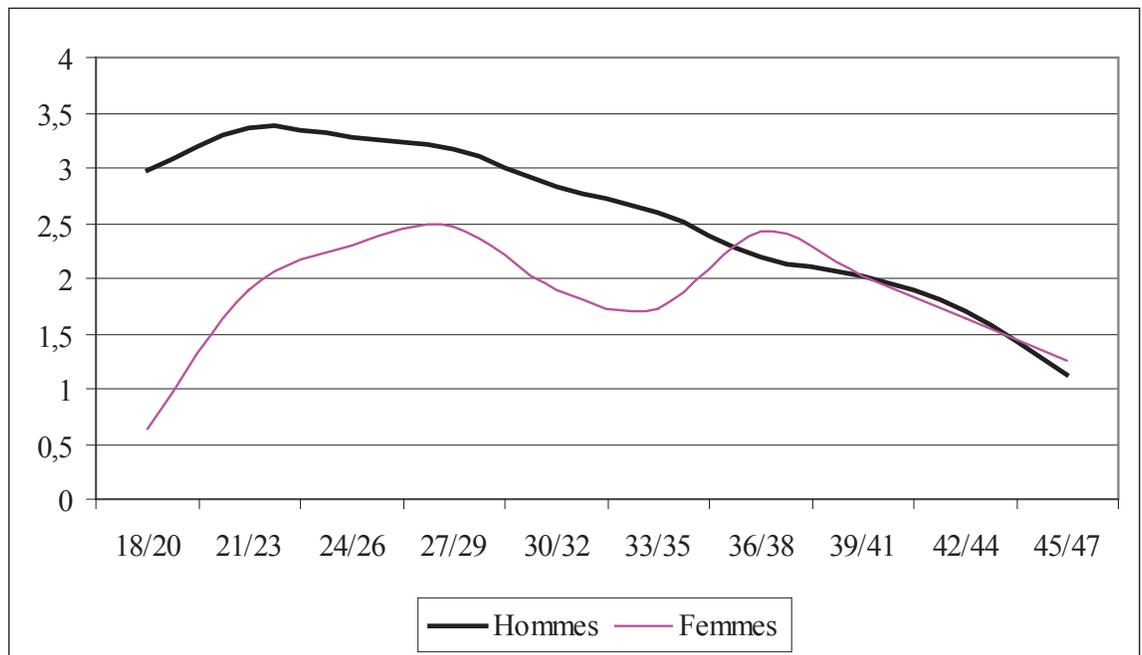
La figure 1 présente les moyennes des délits commis par les hommes et les femmes de 18 ans à 47 ans. L'abscisse représente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence de 2,4 délits à 18-20 ans, avec un pic de la criminalité à 21-23 ans, où ils commettent 2,7 délits sur cette période. Après ce pic, la courbe de croissance décroît régulièrement jusqu'à 47 ans. La courbe des femmes présente beaucoup plus de variations, avec deux hausses marquées à 21-23 ans et 36-38 ans, avec une moyenne de délits pour ces deux périodes de 1,7 délit par période de trois ans. Donc, il apparaît que les hommes commettent plus de délits que les femmes à 18-20 ans pour se rejoindre à 47 ans. En

somme, plus le temps avance et plus l'écart entre le sexe diminue, ceci étant notamment attribuable au fait qu'il y ait moins d'individus<sup>2</sup>.

### 3.1.2 Les types de crimes

La figure 2 présente les différents types de crimes (crimes contre les personnes et crimes contre les biens) afin de déterminer si chacun des types de crimes a une évolution relativement équivalente pour les hommes et les femmes, de 18 à 47 ans.

Figure 2 : Moyenne des crimes contre les personnes, selon le sexe



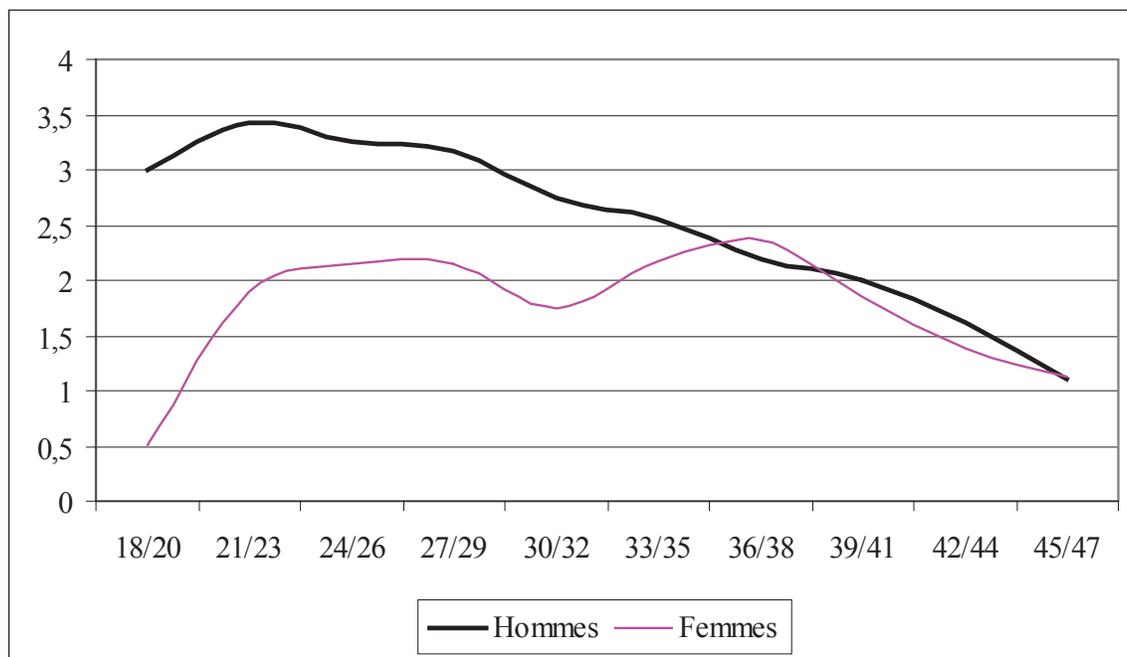
La figure 2 présente les moyennes des crimes contre les personnes commis par les hommes et les femmes de 18 ans à 47 ans. L'abscisse représente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence

<sup>2</sup> Une figure en annexe présente les résultats pour les individus uniquement criminellement actif

de 3 délits à 18-20 ans, avec un pic de la criminalité à 21-23 ans, où ils commettent 3,4 délits. Après ce pic, la courbe de croissance diminue progressivement jusqu'à 47 ans. Concernant les femmes, elles commettent peu de délits à 18 ans, avoisinant 0,6 délit. Par contre, la courbe présente deux hausses importantes autour de 27-29 ans et 36-38 ans, avec une moyenne respective de délits pour ces deux périodes de 2,5 et 2,4 délits par période de trois ans. En somme, l'écart entre les hommes et les femmes apparaît être important à 18 ans pour devenir quasi inexistant à 39-41 ans.

Dans la figure 3, les moyennes des crimes contre les biens sont représentées, pour les individus de 18 à 47 ans, selon le sexe

Figure 3 : Moyenne des crimes contre les biens, selon le sexe



Les moyennes des crimes contre les biens, commis par les hommes et les femmes âgés de 18 ans à 47 ans, sont représentés dans la figure 3. L'abscisse représente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les

hommes ont une fréquence de 3 délits à 18-20 ans, avec un pic de la criminalité à 21-23 ans, où ils commettent 3,4 délits. À partir de 23 ans, la courbe de croissance décroît régulièrement jusqu'à 47 ans. Concernant les femmes, elles commettent 0,5 délit à 18 ans, montrant une rapide augmentation jusqu'à 21-23 ans pour arriver à 2 délits. À la suite de cette augmentation, les crimes contre les biens demeurent relativement stables pour les femmes, variant autour de 2 délits. À partir de 36-38 ans, les crimes diminuent pour rejoindre les hommes à 45-47 ans, avec une moyenne de délits de 1,2. En conséquence, il apparaît que les femmes commettent moins de crimes contre les biens à 18 ans par rapport aux hommes, pour les rejoindre aux alentours de 36-38 ans, où les deux courbes ont tendance à se confondre.

Dans le but de répondre à l'objectif 2, qui consiste à établir dans quelles proportions les antécédents juvéniles ont un impact sur les paramètres de la carrière criminelle (fréquence et type de crime), des statistiques descriptives seront utilisées. Ces analyses permettront de mettre en évidence quel est l'impact des antécédents juvéniles sur la fréquence des délits ainsi que sur la forme des crimes commis, selon le sexe. La prochaine section présente de quelle manière et dans quelles proportions les antécédents juvéniles influencent les paramètres de la carrière criminelle, pour les hommes et les femmes, de 18 ans à 47 ans.

### **3.2 L'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe**

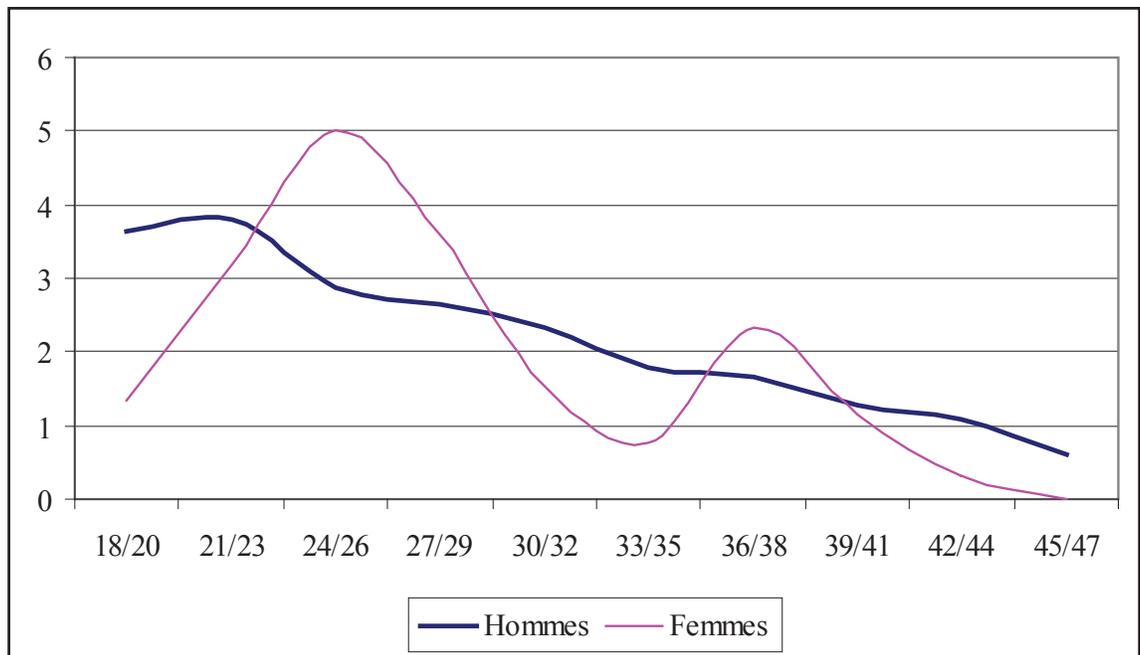
Il apparaît important, dans le cadre de la présente étude, de vérifier si les antécédents juvéniles ont un impact sur la moyenne des délits commis ainsi que sur le type de crime, pour les hommes et les femmes. Pour ce faire, nous utiliserons des statistiques descriptives et, plus particulièrement, des moyennes. D'abord, il s'agit de

vérifier si les antécédents juvéniles ont un impact sur la fréquence des délits commis selon le sexe<sup>3</sup>.

### 3.2.1 La fréquence

La figure 4 présente la fréquence des délits commis par les délinquants ayant des antécédents juvéniles afin de déterminer l'impact des antécédents juvéniles sur l'évolution de la délinquance, pour les hommes et les femmes, de 18 à 47 ans.

Figure 4 : Moyenne des délits commis par les individus ayant des antécédents juvéniles, selon le sexe<sup>4</sup>



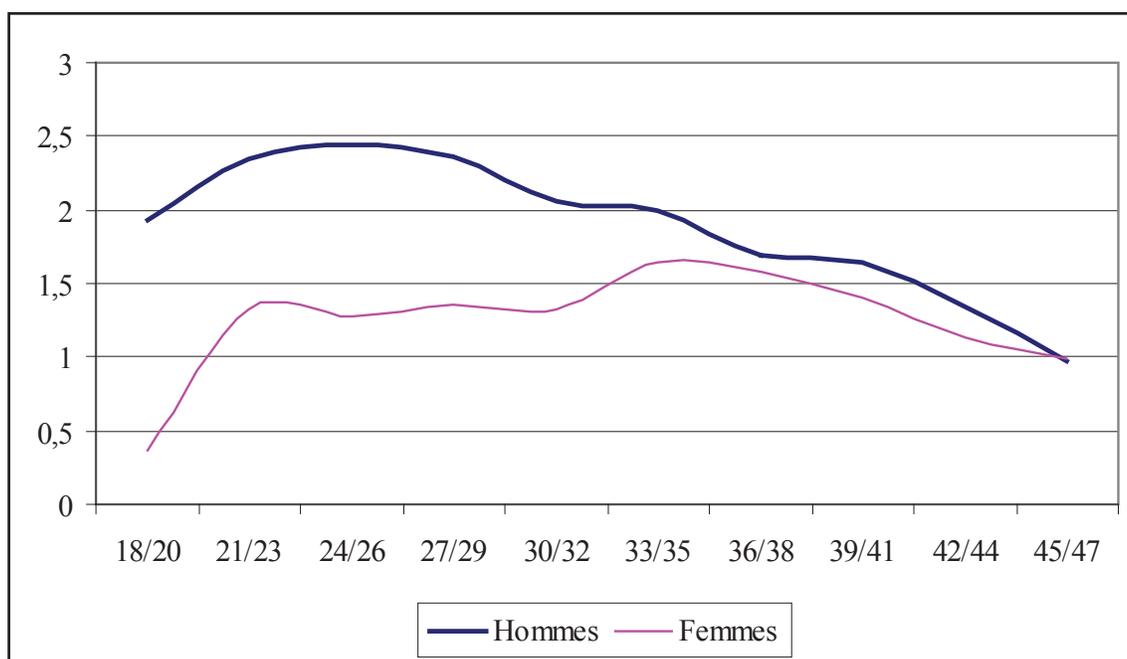
<sup>3</sup> Afin d'alléger cette section, seuls les graphiques des crimes contre les biens et contre les personnes sont présentés pour les statistiques descriptives. Les graphiques pour les autres crimes s'avéraient très comparables aux graphiques présentés (crimes contre les biens et contre les personnes).

<sup>4</sup> Il convient de rappeler que seules 21 femmes ont des antécédents judiciaires.

La figure 4 montre les moyennes des délits commis, pour les individus qui ont des antécédents juvéniles, selon le genre, de 18 ans à 47 ans. L'abscisse représente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence de délits de 3,7 à 18-20 ans, pour ensuite décroître régulièrement jusqu'à 47 ans. La courbe des femmes présente beaucoup plus de mouvements, avec deux hausses successives à 24-26 ans et 36-38 ans, où les femmes commettent plus de délits que les hommes. Le nombre de délits moyen durant ces deux périodes est respectivement de 5 et 2,2. En somme, les femmes ayant des antécédents juvéniles ont une courbe relativement fluctuante, commettant plus de délits que les hommes aux alentours de 25 et 37 ans. Quant aux hommes, ils commettent plus de délits au début de l'âge adulte pour diminuer constamment jusqu'à 47 ans.

La figure 5 présente la moyenne des délits commis par les délinquants n'ayant pas d'antécédents juvéniles, pour les hommes et les femmes, de 18 à 47 ans.

Figure 5 : Moyenne des délits commis par les individus sans antécédents juvéniles, selon le sexe



La figure 5 présente les moyennes des délits commis pour les délinquants qui n'ont pas d'antécédents juvéniles, selon le sexe, de 18 ans à 47 ans. L'abscisse représente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence de 1,9 délit à 18-20 ans, puis montrent une légère augmentation autour de 24-26 ans avec 2,4 délits. À la suite de cette augmentation, la courbe diminue régulièrement jusqu'à 47 ans. Pour leur part, les femmes commencent avec 0,4 délit à 18-20 ans, pour ensuite connaître une rapide augmentation jusqu'à 21-23 ans. Les femmes montrent une légère mais constante inflation de leurs délits de 21 ans à 35 ans, passant respectivement de 1,4 à 1,7 délit par période de trois ans. Après 35 ans, elles sont moins actives jusqu'à rejoindre la courbe des hommes vers 47 ans. En conclusion, les hommes ont une fréquence de délits plus importante au début de l'âge adulte pour ensuite diminuer, contrairement aux femmes qui ont un pic de criminalité plus tardif jusqu'à rejoindre la criminalité de leurs homologues masculins.

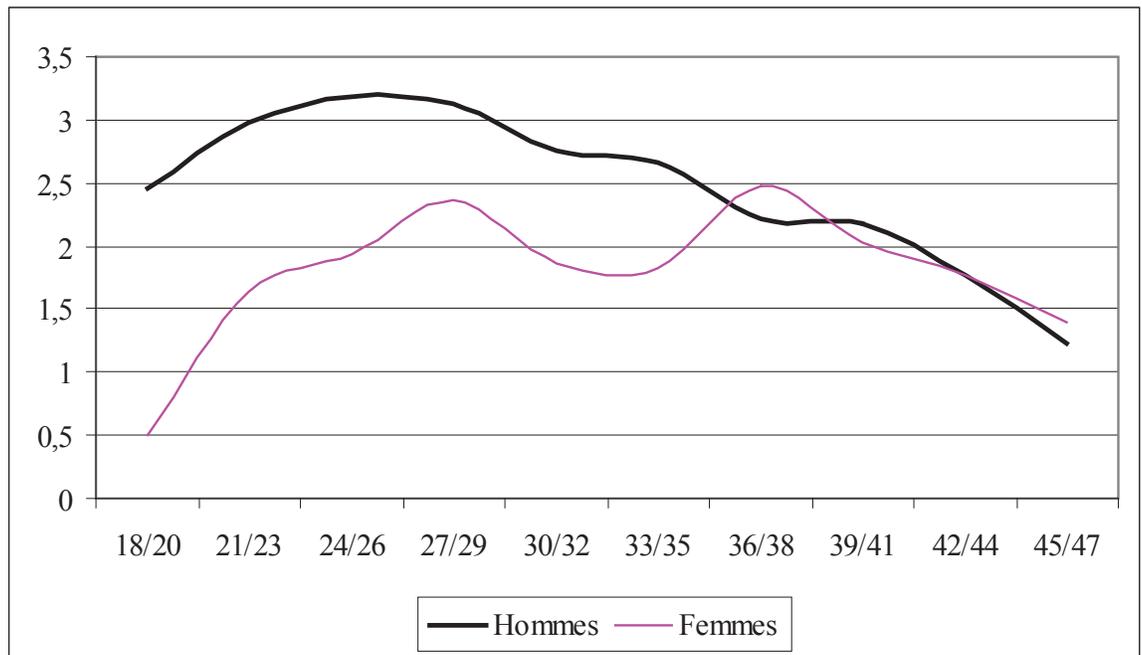
### **3.2.2 Les types de crimes**

Les figures 6 et 7 présentent les différents types de crimes (crimes contre les personnes et crimes contre les biens) afin de déterminer si chacun des types de crimes a une évolution relativement équivalente pour les hommes et les femmes, que les individus aient ou non des antécédents juvéniles

#### **3.2.2.1 Individus sans antécédents juvéniles**

La figure 6 présente les moyennes des délits commis par les hommes et les femmes, n'ayant pas d'antécédents juvéniles, de 18 à 47 ans.

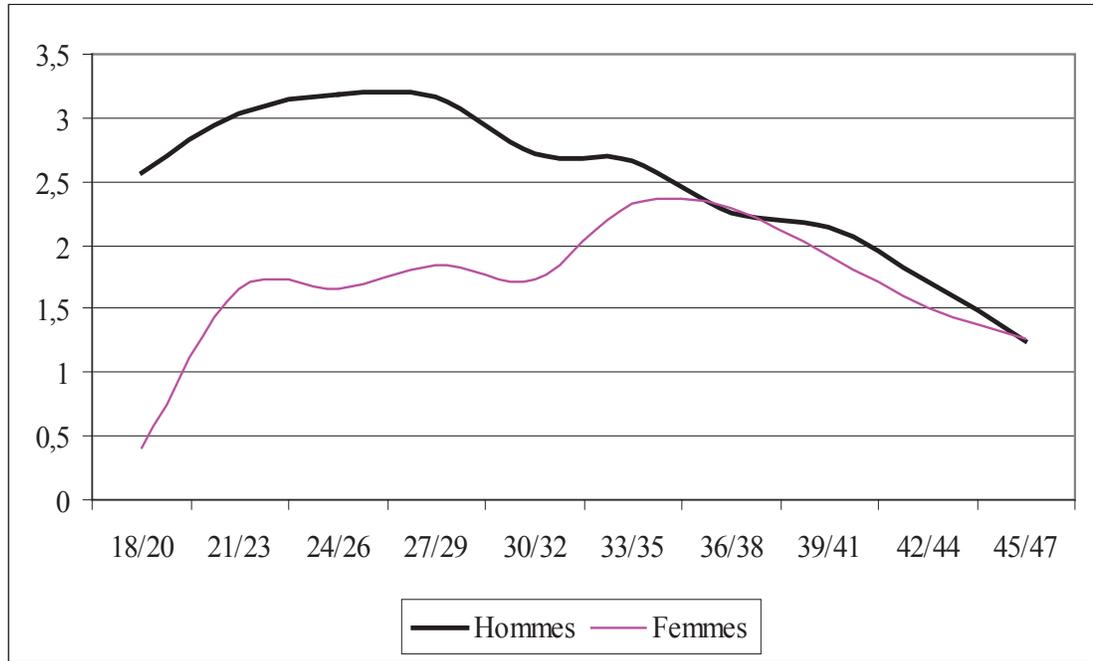
Figure 6 : Moyenne des délits contre les personnes, selon le sexe



La figure 6 montre les moyennes des crimes contre les personnes commis par les hommes et les femmes n'ayant pas d'antécédents juvéniles, de 18 ans à 47 ans. L'abscisse présente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence de délits de 2,5 à 18-20 ans, avec un pic de la criminalité à 24-26 ans, où ils commettent 3,2 délits. À la suite de ce pic, la courbe de croissance diminue progressivement jusqu'à 47 ans, où les délits atteignent une moyenne de 1,2. La trajectoire des femmes présente une constante augmentation de 18 ans à 29 ans, passant de 0,5 à 2 délits. À 36-38 ans, elles atteignent leur pic de criminalité avec 2,5 crimes contre les personnes pour ensuite diminuer jusqu'à 47 ans, où les délits diminuent à 1,5. En somme, il est intéressant de noter que même si les femmes commettent moins de crimes contre les personnes que les hommes au début de leur carrière criminelle, la tendance s'inverse après 38 ans pour les individus n'ayant pas d'antécédents juvéniles.

La figure 7 présente les moyennes des crimes contre les biens pour les hommes et les femmes, de 18 ans à 47 ans.

Figure 7 : Moyenne des crimes contre les biens, selon le sexe

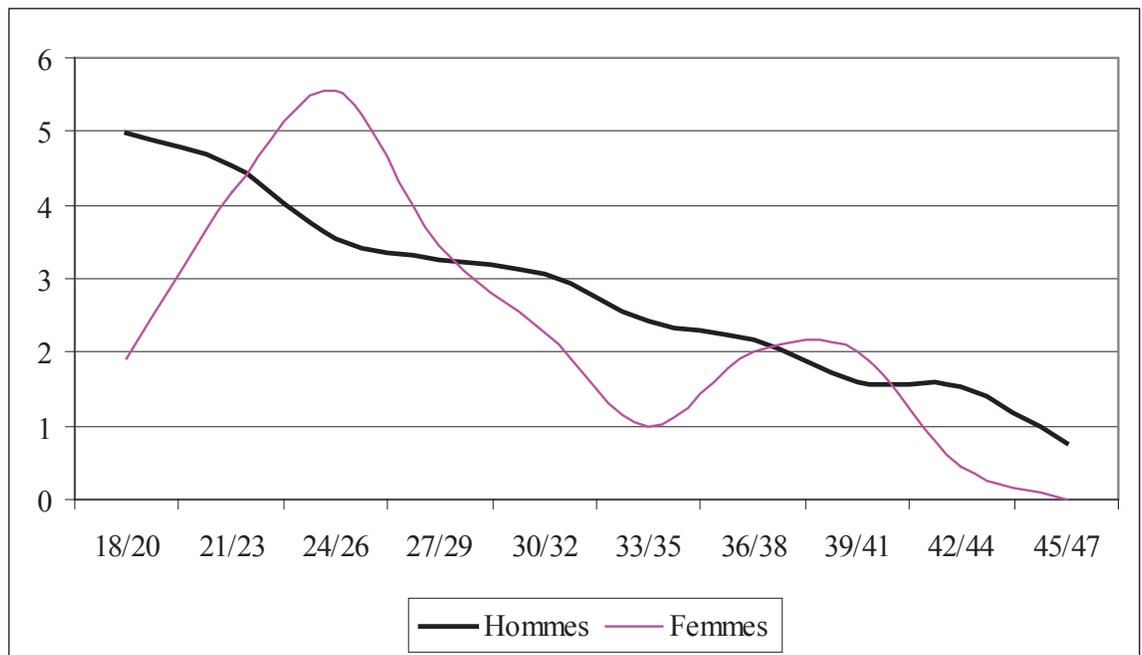


La figure 7 présente les moyennes des crimes contre les biens commis par les hommes et les femmes de 18 ans à 47 ans. L'abscisse représente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence de délits de 2,6 à 18-20 ans, avec un pic de criminalité à 27-29 ans, où ces derniers commettent 3,2 délits. À la suite de ce pic, la courbe de croissance décroît régulièrement jusqu'à 47 ans, pour atteindre une moyenne de 1,3 crime contre les biens. La courbe des femmes présente une augmentation relativement constante de 18 ans à 36-38 ans, où les crimes contre les biens passent respectivement de 0,4 à 2,4. Après cette augmentation, la diminution demeure marquée, suivant la courbe des hommes, pour atteindre 1,3 crime contre les biens. En bref, les hommes débutent à l'âge adulte avec une moyenne de crimes contre les biens plus élevée que les femmes, mais la tendance se rejoint à 36-38 ans.

### 3.2.2.2 Individus avec antécédents juvéniles

La figure 8 présente les crimes commis contre la personne afin de déterminer si chacun des types de crimes a une évolution relativement équivalente pour les hommes et les femmes, pour les individus ayant des antécédents juvéniles, de 18 à 47 ans

Figure 8 : Moyenne des crimes contre les personnes, selon le sexe

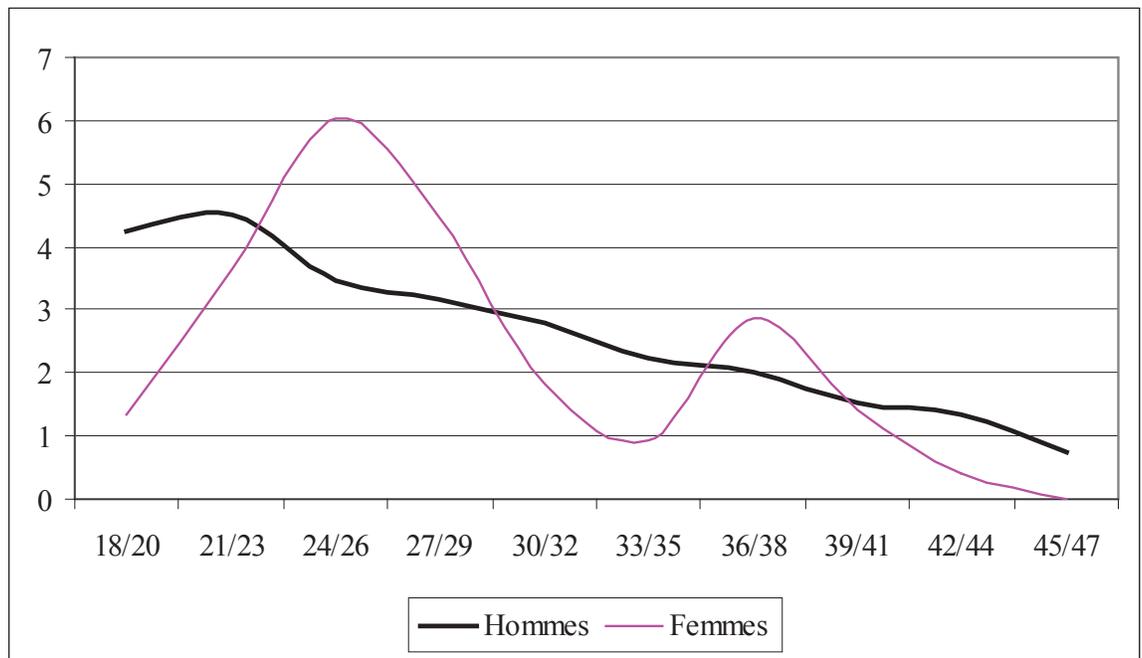


La figure 8 présente les moyennes des crimes contre les personnes commis par les hommes et les femmes ayant des antécédents juvéniles de 18 ans à 47 ans. L'abscisse présente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence de délits de 1,9 à 18-20 ans, avec un pic de criminalité à 24-26 ans, où ils commettent 5,5 crimes contre les personnes. À la suite de ce pic, la courbe de croissance décélère régulièrement jusqu'à 33-35 ans, avec une moyenne de 1 crime contre la personne pour ensuite atteindre un second pic de criminalité à 39-41 ans, commettant alors en moyenne 2,1 crimes contre les personnes. Après cette seconde hausse, la tendance de la courbe diminue jusqu'à

47 ans. La courbe des femmes présente beaucoup plus de nuances, montrant deux hausses marquées à 24-26 ans et 39-41 ans, avec une moyenne de crimes contre les personnes, pour ces deux périodes, de 5,5 et 2,1. En conséquence, les femmes commettent durant deux périodes de leurs trajectoires criminelles plus de crimes contre les personnes que les hommes et présentent une courbe plus aléatoire que la leur. En effet, les hommes ayant des antécédents juvéniles commettent de moins en moins de crimes contre les personnes au fur et à mesure qu'ils vieillissent.

La figure 9 présente les moyennes des crimes contre les biens pour les individus ayant des antécédents juvéniles, selon le sexe, de 18 à 47 ans.

Figure 9 : Moyenne des crimes contre les biens, selon le sexe



La figure 9 présente les moyennes des crimes contre les biens commis par les hommes et les femmes ayant des antécédents juvéniles de 18 ans à 47 ans. L'abscisse représente la fréquence des délits commis, et l'ordonnée, l'âge des délinquants. Les hommes ont une fréquence de délits de 4,1 à 18-20 ans, avec un pic de criminalité à

21-23 ans, où ils commettent 4,5 crimes contre les biens. À la suite de ce pic, la courbe de croissance diminue constamment jusqu'à 47 ans. La courbe des femmes montre deux hausses importantes à 24-26 ans et 36-38 ans, avec des moyennes respectives de 6 et 2,9 crimes contre les biens. En somme, les hommes présentent une courbe linéaire descendante, alors que les femmes ont une criminalité plus aléatoire et surtout un commencement plus tardif.

Pour répondre à l'objectif 3, qui consiste à déterminer des sous-groupes de trajectoires criminelles optimales, selon le sexe, l'approche par variable latente catégorielle a été utilisée. Cette analyse a permis de discerner des trajectoires distinctes de délinquants, afin de mieux représenter l'évolution des modèles de carrière criminelle de notre échantillon. La prochaine section présente le nombre de trajectoires criminelles, pour les hommes et les femmes, de 18 ans à 47 ans.

### **3.3 Modélisation des prototypes de trajectoires à l'aide de l'approche par variable latente catégorielle, selon le sexe**

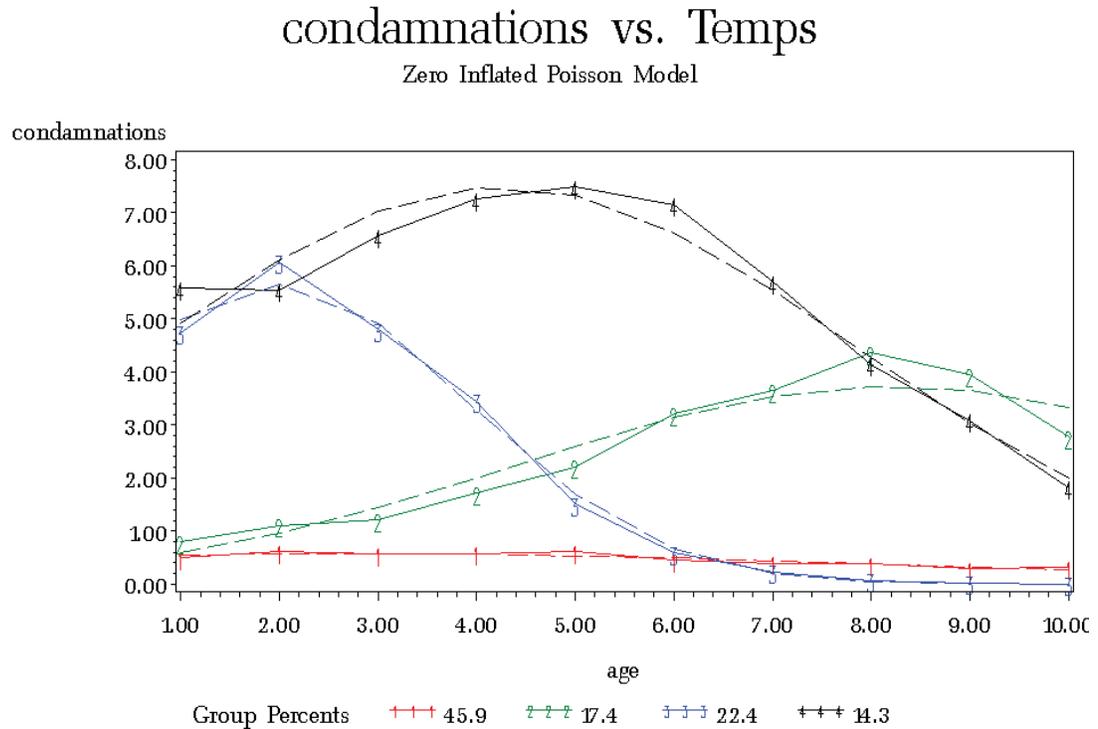
Il apparaît important, dans le cadre de cette étude, de se pencher sur le nombre de trajectoires ainsi que la prévalence au sein de ces trajectoires, selon le sexe. Pour ce faire, nous avons utilisé l'approche par variable latente catégorielle, qui consiste à discerner qualitativement des sous-groupes d'individus suivant des modèles de carrière criminelle distincts. Dans le cadre de cette analyse, un modèle de trajectoire courbe de distribution Poisson a été estimé, dans lequel le logarithme naturel d'un nombre d'inculpations ( $\lambda$ ) pour un individu ( $i$ ) à un âge donné ( $t$ ) est spécifié suivre une fonction cubique. Ainsi, l'équation pour ce modèle de trajectoire s'avère être  $\ln(\lambda it)$ . Nous avons testé plusieurs trajectoires, variant de 1 à 6. Le modèle ayant quatre trajectoires s'est avéré le plus pertinent quand on considérait la parcimonie et la compréhensibilité. Dans les recherches antérieures, le Bayesian Information Criterion (BIC) a été considéré comme un critère de sélection afin de déterminer le

nombre optimal de trajectoires. Cependant, dans nos données, plus les trajectoires étaient nombreuses et plus le BIC faiblissait (voir annexe 1). Autrement dit, si on se fiait au BIC, plus les trajectoires étaient nombreuses dans notre modèle, mieux le modèle s'ajustait aux données. Concrètement, les trajectoires se subdivisant au-delà de quatre n'apportaient rien de pertinent aux analyses. Ainsi, dans un souci de parcimonie, le modèle à quatre trajectoires a été retenu. Les résultats sont tout d'abord présentés pour les hommes, puis pour les femmes.

### **3.3.1 Hommes**

La figure 10 présente le nombre de trajectoires criminelles selon l'approche par variable latente catégorielle, pour les hommes, afin de déterminer un nombre de trajectoires optimales.

Figure 10 : Nombre de trajectoires optimales pour les hommes



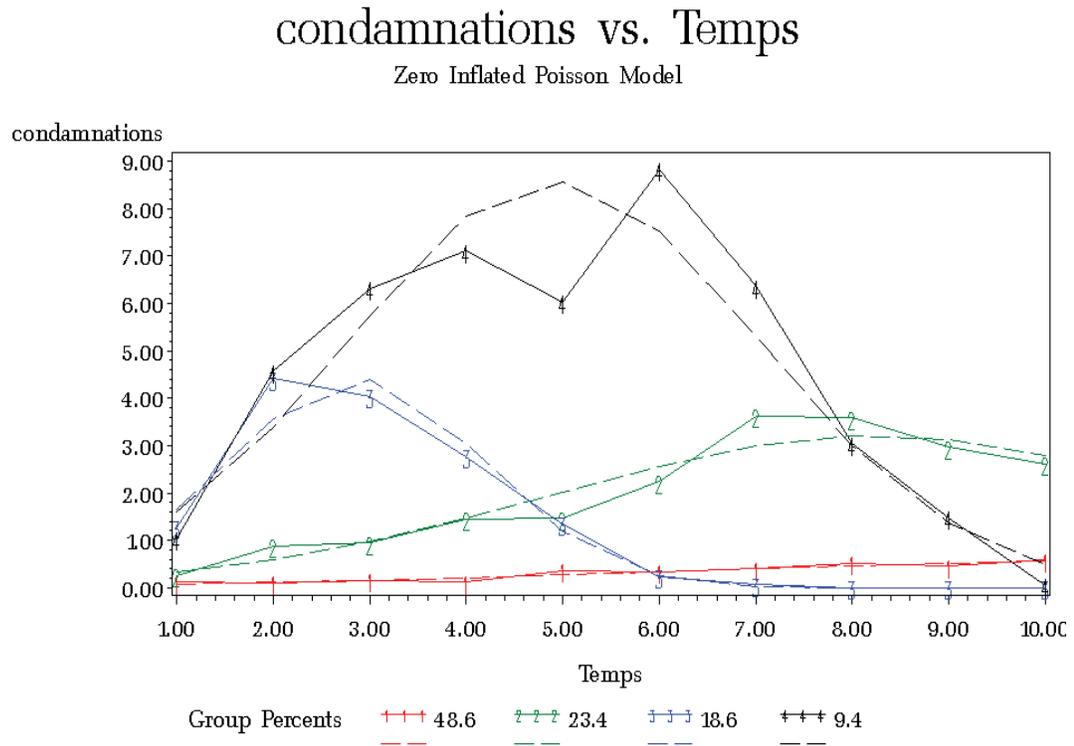
La figure 10 présente le nombre de trajectoires ainsi que la prévalence au sein de ces dernières, pour les hommes. L'abscisse représente le nombre de condamnations officielles, et l'ordonnée, les périodes d'âge des individus, variant de la période 1, avec les individus de 18 à 20 ans, jusqu'à la période 10, où les délinquants ont entre 45 et 47 ans. Ainsi, il y a quatre courbes de croissance distinctes. La courbe 1 représente les individus qui commettent peu de délits dans le courant de la période analysée, tout au long de leur carrière criminelle. Ce groupe est appelé « délinquants peu actifs » et compose 45,9 % de l'échantillon masculin. Un deuxième groupe, désigné « délinquants tardifs » et représentant 17,4 % des hommes, présente un pic de criminalité aux alentours de 41-43 ans (période 8), pour ensuite décroître très légèrement. Un troisième groupe nommé « délinquants précoces » est défini par des individus qui commettent un grand nombre de délits autour de 21-23 ans (6 délits par période de trois ans), pour ensuite diminuer progressivement leurs

activités criminelles jusqu'à un arrêt quasi total vers les 38-40 ans (période 7). Ce groupe constitue 22,4 % de l'échantillon masculin. Finalement, le dernier groupe est caractérisé par des délinquants chroniques qui commettent un nombre de délits plus important durant une plus grande partie de leur vie. Leur trajectoire augmente de 18 ans jusqu'à 33 ans pour ensuite commencer à décroître jusqu'à notre dernière période d'observation, soit 47 ans. Dans ce dernier groupe se rangent 14,3 % des hommes. En somme, l'approche par variable latente catégorielle permet d'établir à quatre le nombre de trajectoires pour les hommes.

### **3.3.2 Femmes**

La figure 11 présente le nombre de trajectoires criminelles optimales, selon l'approche par variable latente catégorielle, pour les femmes

Figure 11 : Nombre de trajectoires optimales pour les femmes



La figure 11 montre le nombre de trajectoires ainsi que la prévalence au sein de ces dernières, pour les femmes. L'abscisse représente le nombre de condamnations officielles, et l'ordonnée, les périodes d'âge des individus variant de la période 1, pour les individus de 18 à 20 ans, jusqu'à la période 10, où les délinquants ont entre 45 ans et 47 ans. Il ressort quatre courbes de croissance distinctes. La courbe 1 représente les individus qui commettent peu de délits au courant de la période analysée, avec une légère augmentation aux alentours de 40 ans. Ce groupe est appelé « délinquants peu actifs » et constitue 48,6 % de l'échantillon féminin. Un deuxième groupe, désigné « délinquants tardifs » et composant 23,4 % de l'échantillon, présente un pic de criminalité aux alentours de 38-40 ans (période 8) pour ensuite décroître. Un troisième groupe nommé « délinquants précoces » est défini par des individus qui commettent un grand nombre de délits autour de 21-23 ans (6 délits par période de trois ans) pour ensuite diminuer progressivement leurs

activités criminelles jusqu'à un arrêt presque total vers 35-37 ans (période 6). Ce groupe représente 18,6 % de l'échantillon féminin. Finalement, le dernier groupe est caractérisé par des délinquants chroniques qui commettent un nombre de délits plus important durant une plus grande partie de leur vie. Leur trajectoire augmente de 18 ans jusqu'à 33 ans pour ensuite diminuer jusqu'à notre dernière période d'observation, soit 47 ans. Dans ce dernier groupe se rangent 9,4 % des femmes. En conclusion, le nombre de trajectoires criminelles pour les femmes est représenté par quatre groupes.

Le tableau IV présente une comparaison des trajectoires criminelles des hommes et des femmes. Il s'agit d'une comparaison synthétisée des deux figures précédentes quant à la probabilité d'appartenance aux trajectoires et aux pourcentages de crimes de commis par les individus appartenant à ces trajectoires.

Tableau IV : Probabilités d'appartenance à chacun des groupes

Variable	Groupe			
	<i>Peu actifs</i>	<i>Tardifs</i>	<i>Précoces</i>	<i>Chroniques</i>
Hommes				
Appartenance	45,9***	17,4***	22,4***	14,3***
Crimes commis	11,36 %	22,39 %	25,54 %	41,01 %
Femmes				
Appartenance	48,6***	23,4***	18,6***	9,4***
Crimes commis	11,43 %	36,12 %	20,56 %	31,88 %

\*\*\*  $p < 0,001$  \*\*  $p < 0,01$  \*  $p < 0,05$  +  $p < 0,1$

Le tableau IV présente une comparaison des trajectoires criminelles des hommes et des femmes. Ce tableau montre la probabilité d'appartenance aux

trajectoires, mais également le pourcentage de délits commis par les individus qui s'inscrivent dans ces trajectoires (statistiques descriptives). Tout d'abord, au sujet des probabilités d'appartenance aux trajectoires, on peut remarquer que les deux sexes ont un nombre de trajectoires similaires, avec des pourcentages d'appartenance à ces groupes relativement équivalents. Les femmes sont majoritairement représentées dans le groupe des individus peu actifs et se trouvent en minorité dans le groupe des délinquants chroniques. Par contre, les femmes commenceront leurs activités criminelles plus tardivement (groupe des délinquants tardifs) que les hommes dans une plus grande proportion (23,4 % vs 17,4 %), et les hommes amorceront plus précocément leur carrière criminelle (22,4 % vs 18,6 % pour les groupes précoces). En somme, même si le nombre de trajectoires et les pourcentages d'appartenance à ces groupes sont relativement similaires, il apparaît que les hommes ont tendance à commencer leur carrière criminelle plus tôt que les femmes.

Ensuite, pour les pourcentages de délits commis par les délinquants, des statistiques descriptives ont été réalisées. On peut remarquer que le pourcentage des crimes commis diffère entre les hommes et les femmes quant à la prévalence. Ainsi, les femmes qui commettent le plus de délits sont principalement distribuées dans le groupe des délinquants tardifs, puis dans le groupe des délinquants chroniques, avec des pourcentages respectifs de 36,12 % et 31,88 %. Le profil de criminalité des hommes apparaît différent. En effet, plus de 40 % des délits totaux sont réalisés par les individus chroniques. Il est à remarquer qu'environ la moitié de l'ensemble des délits se retrouvent dans les deux trajectoires que sont les délinquants précoces et les délinquants tardifs. En somme, il est important de souligner qu'une minorité d'individus commet un grand nombre de crimes. Plus précisément, 14,3 % des hommes du groupe des délinquants chroniques sont à l'origine de 41,01 % des crimes de cet échantillon. De même, 9,4 % des femmes du groupe des délinquants chroniques réalisent 31,88 % des délits totaux commis par les femmes.

La prochaine section permettra de déterminer dans quelles proportions les antécédents juvéniles ainsi que les types de crimes influencent l'appartenance à ces mêmes groupes.

### **3.4 Étude de l'impact de deux caractéristiques sur l'appartenance aux trajectoires, selon le sexe**

Dans le but de répondre à l'objectif 4, qui consiste à déterminer dans quelle mesure les facteurs de risque (antécédents juvéniles et formes de crimes) ont un impact sur l'appartenance aux trajectoires criminelles, selon le sexe, l'approche par variable latente catégorielle sera considérée. Plus précisément, nous avons réalisé des régressions logistiques. Le modèle multivarié permettra de déterminer des rapports de cotes afin d'évaluer les risques d'appartenance à une trajectoire selon le type de crime commis, pour les hommes et les femmes. Ces trajectoires sont définies par des équations différentes, avec une ordonnée à l'origine et une pente propre. L'approche par variable latente catégorielle permet d'examiner l'impact de covariables fixes sur les trajectoires criminelles. Donc, une fois l'assignation effectuée, il est possible de prédire l'appartenance à l'un ou l'autre des groupes à partir de caractéristiques fixes. Dans le cadre de cette étude, il s'agit de vérifier si l'appartenance aux groupes préalablement déterminés varie lorsqu'on considère dans notre modèle le facteur de risque important que sont les antécédents juvéniles.

### 3.4.1 Les antécédents juvéniles

Le tableau V présente les probabilités d'appartenance aux trajectoires criminelles pour les individus ayant des antécédents juvéniles.

Tableau V : Résultats des équations de régression logistique pour les individus ayant des antécédents juvéniles

Variable	Probabilités d'appartenance à des groupes s'il y a des antécédents juvéniles			
	<i>Peu actifs</i>	<i>Tardifs</i>	<i>Précoces</i>	<i>Chroniques</i>
Hommes				
Constante		-0,93***	-0,92***	-1,21***
Antécédents juvéniles		-0,29+	1,00***	0,37
Femmes				
Constante		-0,67**	-1,15***	-1,65***
Antécédents juvéniles		-1,31	1,74**	0,19

\*\*\*  $p < 0,001$  \*\*  $p < 0,01$  \*  $p < 0,05$  +  $p < 0,1$

Le tableau V représente les probabilités d'appartenance à un groupe si les individus ont des antécédents juvéniles. Les résultats sont tout d'abord présentés pour les hommes, puis pour les femmes.

#### 3.4.1.1 Hommes

En ce qui concerne la trajectoire des délinquants tardifs, celle-ci est marginalement significative. Autrement dit, pour les individus ayant des antécédents

juvéniles, les probabilités sont 1,32 fois moins grandes d'appartenir à la trajectoire des délinquants tardifs par rapport à la constante, et ils sont 2,74<sup>5</sup> fois plus à risque d'appartenir à la trajectoire des délinquants précoces par rapport à la trajectoire des délinquants peu actifs, qui est définie comme la constante. Finalement, la trajectoire des délinquants chroniques est non significative. Donc, d'autres facteurs de risque expliquent l'appartenance à cette dernière. En somme, le fait d'avoir des antécédents juvéniles pour les hommes augmente les probabilités d'appartenir à la courbe 3 plutôt qu'à la courbe 1.

#### **3.4.1.2 Femmes**

Pour les femmes ayant des antécédents juvéniles, la trajectoire des délinquants tardifs est non significative. Ainsi, il apparaît que d'autres facteurs de risque expliquent l'appartenance à cette dernière trajectoire. Concernant la courbe des délinquants précoces, les femmes ayant des antécédents juvéniles courent 5,72 fois plus de risques d'appartenir à cette trajectoire qu'à la courbe des délinquants peu actifs. Finalement, la courbe des délinquants chroniques est non significative, donc, on postule que d'autres facteurs de risque prédisent cette trajectoire. En somme, le fait d'avoir des antécédents juvéniles, pour les femmes, augmente les probabilités d'appartenir à la trajectoire des délinquants précoces en comparaison de la constante.

Le tableau VI présente les probabilités d'appartenance à une trajectoire, selon le type de crime, pour les hommes et les femmes.

### **3.4.2 Les formes de crimes**

Le tableau VI présente les probabilités d'appartenance aux trajectoires criminelles, en fonction du type de crime commis.

---

<sup>5</sup> Pour calculer chacun des rapports de cote, on a calculé l'exponentielle des valeurs.

Tableau VI : Résultats des équations de régression logistique selon le type de crime

Variable	Groupes			
		Tardifs	Précoces	Chroniques
Hommes				
Constante		-9,54***	-9,51***	-16,01***
CC personnes		0,96***	0,96***	1,15***
CC biens		0,97***	1,00***	1,15***
Autres <sup>6</sup>		0,80***	0,79***	0,95***
Femmes				
Constante		7,17***	0,95+	-3,85***
CC personnes		-1,05***	-0,07+	-0,01
CC biens		-0,64**	-0,07	0,12**
Autres		-0,85487***	-0,06627+	0,09024**

\*\*\*  $p < 0,001$  \*\*  $p < 0,01$  \*  $p < 0,05$  +  $p < 0,1$

Le tableau VI présente les probabilités d'appartenance à une trajectoire, selon le type de crime commis. Les résultats seront tout d'abord présentés pour les hommes, puis pour les femmes.

### 3.4.2.1 Hommes

Tout d'abord, les hommes qui ont commis des crimes contre les personnes augmentent leurs probabilités de 2,63 fois d'appartenir à la trajectoire des délinquants tardifs ou précoces. Quant aux délinquants chroniques, leurs probabilités d'appartenir à cette dernière trajectoire sont multipliées par 3,16 par rapport à la constante des

<sup>6</sup> Rappelons que les autres types de crimes sont : prostitution, armes offensives, autres infractions criminelles, infractions contre l'ordre public, opérations frauduleuses, possession, trafic, importation et exportation, production, infraction aux lois fédérales et infractions criminelles liées à la circulation.

délinquants peu actifs. En somme, les délinquants qui commettent des crimes contre les biens se retrouvent dans chacune des trajectoires, avec un risque plus important pour la trajectoire des délinquants chroniques.

Ensuite, les hommes qui ont commis des crimes contre les biens augmentent leurs probabilités de 2,64 fois d'appartenir à la trajectoire des délinquants tardifs et de 2,72 fois d'adhérer à la trajectoire des délinquants précoces. Quant aux délinquants chroniques, leurs probabilités d'appartenir à cette dernière trajectoire augmentent de 3,18 fois par rapport à la constante. En somme, les délinquants qui commettent des crimes contre les biens se retrouvent dans chacune des trajectoires, tout en ayant une plus forte probabilité d'adhérer à la courbe des délinquants chroniques.

Finalement, chez les hommes qui ont commis d'autres types de crimes, les probabilités sont 2,24 fois plus grandes d'appartenir à la trajectoire des délinquants tardifs et 2,20 fois plus grandes d'adhérer à la trajectoire des délinquants précoces. Quant aux délinquants chroniques, leurs probabilités d'appartenir à cette trajectoire augmentent de 2,60 fois par rapport à la constante. En somme, les délinquants qui commettent d'autres crimes au Code criminel se retrouvent avec des probabilités relativement équivalentes dans chacune des trajectoires même si le risque est un peu plus important pour la trajectoire des délinquants chroniques.

#### **3.4.2.2 Femmes**

Tout d'abord, les femmes qui ont commis des crimes contre les personnes diminuent leurs probabilités de 2,88 fois d'appartenir à la trajectoire des délinquants tardifs et de 0,92 fois d'appartenir à la courbe des délinquants précoces. Les probabilités d'appartenir à la courbe des délinquants chroniques n'apparaissent pas significatives. Ainsi, il existe d'autres facteurs qui prédisent l'appartenance à la trajectoire des délinquants chroniques. En somme, les femmes qui commettent des crimes contre les personnes diminuent leurs risques d'appartenir aux trajectoires des délinquants tardifs ou précoces.

Ensuite, les femmes qui ont commis des crimes contre les biens diminuent leurs probabilités de 1,90 fois d'appartenir à la trajectoire des délinquants tardifs et de 1,09 fois d'adhérer à la trajectoire des délinquants précoces. Les probabilités d'appartenir à la courbe des délinquants chroniques augmentent de 1,14 fois par rapport à la constante. En conclusion, les femmes qui sont à l'origine de crimes contre les biens diminuent leurs risques de suivre les trajectoires des individus qui commencent tardivement ou précocement leur carrière criminelle. Par contre, les femmes qui commettent des crimes contre les biens ont plus de risques d'adhérer à la courbe des délinquants chroniques.

Finalement, en ce qui concerne les femmes qui ont commis d'autres types de crimes, leurs probabilités d'appartenir à la trajectoire des délinquants tardifs sont 2,35 fois moindres et celles d'appartenir à la trajectoire des délinquants précoces sont 0,94 fois moins élevées. Les probabilités d'adhérer à la courbe des délinquants chroniques augmentent de 1,10 par rapport à la constante. En conséquence, les femmes qui commettent d'autres crimes au Code criminel se retrouvent avec des probabilités relativement équivalentes dans chacune des trajectoires même si le risque paraît un peu plus faible pour la trajectoire des délinquants tardifs, sauf pour les femmes à la délinquance chronique, qui ont plus de probabilités de suivre cette trajectoire.

## **CHAPITRE 4 : Interprétation des résultats**

Actuellement, en recherche criminologique, la carrière criminelle des femmes demeure relativement peu explorée en comparaison de celle des hommes. Ceci s'explique principalement par les nombreuses limites méthodologiques. Dans le cadre de notre étude, nous avons analysé un échantillon de 3320 délinquants condamnés à une peine à purger dans un établissement provincial. Le but de cette recherche était de répondre à quatre objectifs. Premièrement, elle visait à décrire l'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe. Deuxièmement, elle cherchait à étudier l'évolution dans le temps en fonction de la nature des crimes commis et des antécédents juvéniles, selon le sexe. Troisièmement, elle avait pour objectif de modéliser les prototypes de trajectoires à l'aide de l'approche par variable latente catégorielle, selon le sexe. Finalement, elle visait à examiner l'impact de deux caractéristiques (antécédents juvéniles et types de crimes) sur l'appartenance aux trajectoires criminelles, selon le sexe.

Cette étude constitue un complément intéressant à la recherche sur les trajectoires criminelles selon le sexe. En effet, les différentes approches utilisées dans l'ensemble des études recensées montrent des résultats parfois contradictoires. En conséquence, le but de cette étude est de se positionner dans le débat sur les trajectoires criminelles. Cette étude visait également à mettre en lumière l'évolution de la criminalité féminine adulte officielle en ce qui concerne les différents paramètres que sont la fréquence, le nombre de trajectoires ainsi que le type de crime, par rapport aux hommes.

## **4.1 Description de l'évolution dans le temps de la fréquence des délits commis, selon le sexe**

Les statistiques descriptives réalisées ont permis de dessiner un portrait de la clientèle sous responsabilité provinciale. La comparaison entre les hommes et les femmes fait ressortir deux distinctions essentielles que sont le désistement ainsi que la fréquence des délits.

D'une part, lorsqu'on aborde la notion du processus de désistement de la carrière criminelle, il convient de souligner que l'on associe le désistement à la définition de Leblanc et Lober (1998), soit une décélération de la délinquance. Ainsi, on peut noter que celui-ci se fait progressivement à partir de 21/23 ans, quel que soit le sexe des individus. Cette distinction entre les hommes et les femmes devient cependant relativement inexistante à partir de 40 ans. Néanmoins, il convient de souligner que ces résultats sont surtout influencés par la faible proportion d'individus criminellement actifs à cet âge. Ces résultats sont concordants avec les recherches qui stipulent que l'âge est un paramètre important du désistement (Block et coll., 2010; Blumstein et coll., 1982; Moffitt, 1993; Sampson et Laub, 2003). Ceci étant, les raisons du désistement peuvent être également influencés par d'autres facteurs comme par exemple l'impact des circonstances de vie (Sampson et Laub, 1993), des caractéristiques acquises à l'enfance (Moffitt et Caspi, 2001, Godfredson et Hirshi, 1990) ou des caractéristiques personnelles telles que l'interprétation de sa propre vie (Maruna, 2001) Autrement dit, plus les individus vieillissent moins ces derniers commettent de délits.

D'autre part, lorsqu'on aborde le paramètre de la fréquence, on peut souligner que la différence entre les hommes et les femmes est particulièrement marquée au début de l'âge adulte, avec un pic de criminalité vers 21/23 ans, pour diminuer au fur et à mesure que les individus vieillissent. En effet, la moyenne des délits commis par les hommes, dans leur carrière criminelle, est près du double de celle des femmes. Ces résultats concordent avec les études recensées qui précisent que les hommes sont

plus actifs criminellement que les femmes, avec un ratio d'environ 2 pour 1 (Block et coll., 2010; DeLisi, 2002; D'Unger et coll., 2002; Giordano et coll., 2003; Petras et coll., 2010; Wilkström, 1990). Également, ces résultats rejoignent ceux de plusieurs travaux antérieurs, particulièrement en ce qui concerne les hommes, stipulant que les hommes ont une criminalité plus importante à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte, pour ensuite décroître (Bergman et Andershed, 2009; Couture, 2009; Kratzer et Hodgins, 1999).

## **4.2 Étude de l'évolution dans le temps en fonction de la nature des délits commis et des antécédents juvéniles, selon le sexe**

En ce qui a trait à l'évolution de la délinquance des individus avec et sans antécédents juvéniles, on peut souligner certaines distinctions importantes, quant à la fréquence des délits et au type de crimes.

Tout d'abord, il apparaît que les individus ayant des antécédents juvéniles présentent une fréquence de délits plus importante que les individus n'ayant pas d'antécédents juvéniles. Cette différence est en moyenne de 2 pour 1, que ce soit pour les hommes ou les femmes. En d'autres termes, les individus ayant des antécédents juvéniles commettent deux fois plus de délits que les individus n'en ayant pas et le désistement de la carrière criminelle se réalise moins rapidement, avec une carrière criminelle plus délinquante. Plusieurs recherches avaient précédemment souligné que les individus qui amorcent leur carrière criminelle précocement ont tendance à persister plus longtemps dans la criminalité (Leblanc, 1986; Farrington, 1983; Piquero et coll., 2007; Piquero, 2008). Plus spécifiquement, Piquero et coll. (2007) stipulent que les individus avec des antécédents juvéniles ont une fréquence de délits plus importante et également une carrière plus longue. Par contre, dans le présent mémoire, il convient de souligner que la proportion des femmes ayant des

antécédents juvéniles est relativement faible, ce qui explique que la courbe de ces dernières présente beaucoup de variations. Qui plus est, cette variable est autorévélee, ce qui laisse de la subjectivité quant à la validité des résultats.

Également, certaines nuances apparaissent au niveau des types de délits. Ainsi, les individus sans antécédents juvéniles commettent dans des proportions similaires des crimes contre les biens ou des crimes contre les personnes, quel que soit le sexe. Par contre, les femmes commettent, en moyenne 3 fois moins de délits que les hommes. Lorsque les individus ont des antécédents juvéniles, la proportion des délits commis est plus importante, doublant le nombre de délit, que ce soit pour les hommes ou les femmes. Cependant, il convient d'apporter certaines réserves quant à ces résultats. En effet, ces résultats incluent l'ensemble des individus donc, les courbes sont fortement influencées par les individus qui ne sont pas actifs. Ces résultats sont concordants avec notamment Piquero et coll. (2007) qui précisent que les individus avec des antécédents juvéniles présentent une variété de délits plus importante.

### **4.3 Modélisation des prototypes de trajectoires selon l'approche par variable latente catégorielle, selon le sexe**

L'analyse de l'hétérogénéité des parcours criminels a démontré un nombre de trajectoires similaire pour les hommes et les femmes, avec une prévalence quelque peu différente dans le cas de ces dernières.

D'une part, l'analyse des trajectoires a permis de distinguer quatre groupes distincts. Plus spécifiquement, il a été identifié (1) un groupe d'individus commettant peu de délits, (2) un groupe qui commence au début de l'âge adulte, (3) un groupe qui amorce sa carrière criminelle plus tardivement, aux alentours de 30 ans, et finalement, (4) un groupe constitué des délinquants chroniques, autrement dit, ceux qui persistent

dans la criminalité. Ces résultats, quant aux nombre de trajectoires, concordent avec plusieurs travaux sur la carrière criminelle (Bergman et Andershed, 1999; Block et coll., 2010; Blockland et coll., 2005; Fergusson et Horwood, 2002; Kratzer et Hodgins, 1999; Prendergast et coll., 2010). Il convient aussi de souligner que le groupe le plus important est représenté par les individus qui commettent peu de délits, soit près de la moitié de l'échantillon, que ce soit pour les hommes ou les femmes. Ces résultats sont cohérents avec les études qui ont également identifié un groupe une prévalence plus importante mais un nombre de délits très faible (Block et coll., 2010; Blockland et coll., 2005; Fergusson et Horwood, 2002; Kratzer et Hodgins, 1999; Moffit, 1993; Prendergast et coll., 2010)

D'autre part, certaines distinctions sont apparues notamment concernant les autres groupes identifiés. Tout d'abord, il apparait que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à composer le groupe des délinquantes qui débutent tardivement. Ainsi, 23,4% de l'échantillon compose ce groupe en comparaison aux hommes qui sont 17,4% à composer ce groupe. D'ailleurs, non seulement, les femmes sont plus nombreuses à débiter leur carrière criminelle tardivement, mais il apparait que 36% de l'ensemble des délits commis par les femmes, le sont par ce groupe de délinquantes. Ces résultats sont importants et soulignent l'une des différences majeures, selon les sexes, de la carrière criminelle, soit le commencement plus tardif de la carrière criminelle des femmes. Ces résultats sont concordants avec plusieurs études qui ont identifié un groupe de délinquantes tardives (Couture, 2009; Fergusson et Horwood, 2002; Kratzer et Hodgins, 1999). Qui plus est, notre étude présente un groupe de délinquantes chroniques représentant près de 10% de l'échantillon pour les femmes et de 14% pour les hommes. Ces résultats apparaissent en contradiction avec certaines études qui n'ont pas identifié de groupe de délinquants chroniques, spécifiquement pour les femmes (Couture, 2009; D'Hunger et coll., 2002). Cette différence est cependant inhérente à la composition des échantillons et à la durée du suivi de ces études. D'ailleurs, il est important de noter que le groupe des individus à la délinquance chronique présente une criminalité importante, comptant pour plus du

tiers des délits commis dans l'ensemble de l'échantillon, tant de la part des hommes que des femmes.

#### **4.4 Étude de l'impact de deux caractéristiques sur l'appartenance aux trajectoires (antécédents juvéniles et types de crimes), selon le sexe**

Lors de l'analyse selon les facteurs de risque que sont les antécédents juvéniles et la nature des crimes, nous avons observé un certain nombre de distinctions cruciales, selon le sexe.

Tout d'abord, même si les antécédents juvéniles sont liés au groupe des individus qui commencent tôt leur carrière criminelle, il est intéressant de noter que les antécédents juvéniles ne sont pas associés à la chronicité. Ainsi, tout porte à croire que d'autres facteurs influent sur la chronicité de la délinquance pour les individus amorçant plus tardivement leur carrière criminelle, particulièrement dans le cas des femmes. Les facteurs sociaux, individuels et environnementaux pourraient également jouer un rôle important pour expliquer l'activation de la délinquance tardive.

Ensuite, les hommes qui commettent des crimes contre les biens et les personnes ont de plus fortes probabilités de se retrouver dans la trajectoire des délinquants chroniques que dans les autres trajectoires. Quant aux femmes, elles ont de plus grandes probabilités d'adhérer à la trajectoire des délinquants chroniques si elles commettent des crimes contre les biens. Ces résultats concordent avec ceux de plusieurs travaux (Prendergast et coll., 2010). Toutefois, les études ayant abordé les formes de crimes des femmes sont très rares, d'autant plus que les méthodologies utilisées sont différentes. Dans le cadre de la présente étude, nous avons considéré le type de crime commis comme étant un facteur de risque lié à l'appartenance à une trajectoire criminelle. Par exemple, Block et coll. (2010) rapportent que les crimes contre les biens sont les plus communs chez les femmes, mais que plus la carrière

criminelle est longue, plus la probabilité de commettre des crimes contre les personnes est importante.

## **4.5 Implications théoriques**

L'étude des trajectoires criminelles des femmes est d'une importance primordiale pour les théories criminologiques puisque la majeure partie des recherches dans ce domaine, depuis les années 1940, ont principalement porté sur les hommes. D'ailleurs, les théories existantes ne pouvaient ignorer une partie de la population délinquante (Block et coll., 2010). Également, DeLisi (2002) précisait dans son étude que les femmes délinquantes présentaient un profil différent de leurs homologues masculins.

Pour Gottfredson et Hirshi (1990), le faible contrôle de soi est un facteur unique qui influe à lui seul sur l'occurrence et la persistance de la délinquance, sans distinction de genre. Pour ces auteurs, les hommes sont toujours plus susceptibles de commettre des actes criminels que les femmes en raison de leur faible contrôle de soi, mais les autres facteurs liés à l'évolution dans le temps ou le type de crime apparaissent invariants. Ainsi, nos résultats corroborent cette idée, du moins en partie, puisqu'en effet les femmes ont une moyenne de délits inférieure à celle des hommes, et ce, quel que soit le type de crime commis. Aussi, les trajectoires réalisées à partir de notre échantillon confirment des parcours relativement similaires.

Finalement, tout comme Moffitt (1993), notre étude a permis de définir un groupe de délinquants chroniques qui débutent tôt pour terminer plus tardivement leur carrière criminelle, et ce, quel que soit le sexe. En effet, il a été clairement établi dans nos analyses que les antécédents juvéniles étaient liés à la précocité de la carrière criminelle, tant chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, que les études portent sur des échantillons adolescents ou adultes, la précocité apparaît être associée à la persistance de la criminalité (Leblanc, 1986; Farrington, 1983; Piquero, 2008).

## 4.6 Implications pratiques

À la lumière de ces résultats, il importe pour les décideurs de retenir que la présence des délinquantes est un enjeu essentiel pour le système pénal. En effet, au Canada, le taux de femmes inculpées a généralement augmenté au cours des 10 dernières années, et ce particulièrement pour les crimes violents qui a grimpé de 34 %. (Brennan, 2011). Toutefois, il convient de souligner que la proportion des femmes inculpées au Canada est toujours inférieure à celle des hommes (Brennan, 2011). Il apparaît donc que dans l'ensemble, les délinquantes commettent des délits dans des proportions toujours inférieures aux hommes, quel que soit le type de crime. Néanmoins, les femmes suivent des trajectoires criminelles similaires à celles des hommes, avec une prévalence quelque peu différente. Il apparaît que dans le système pénal, les hommes et les femmes se distinguent non seulement par une criminalité quelque peu différente, mais aussi par des besoins identifiés qui sont différents. Dans cette optique, la présente étude se veut également un outil pour brosser le portrait de la clientèle délinquante sous responsabilité provinciale.

Par ailleurs, les outils des intervenants ont été conçus sur la base de la connaissance de la criminalité masculine, alors que le genre doit être considéré (Hipwell et Loeber, 2006). Plus particulièrement, les outils d'évaluations du risque ne fonctionnent pas pour les femmes puisque ceux-ci ont été élaborés pour les hommes (Holtfreter, Reisig et Morash, 2004; Reisig, Holtfreter et Morash, 2006). En effet, au sujet du risque, plusieurs études ont mentionné que les femmes et les hommes présentaient des risques différents et que ceux-ci devaient être évalués de façon distincte. Par exemple, même si les États-Unis ont identifié des besoins spécifiques chez les femmes délinquantes, seuls 8 États sur 49 évaluent les femmes différemment des hommes (Voorhis et Presser, 2001).

Finalement, les résultats de la présente étude ont souligné que certaines femmes ont été clairement associées à une trajectoire de délinquants chroniques, qui

commettent un grand nombre de délits. Ainsi, il apparaît primordial d'identifier ces femmes au parcours criminel le plus problématique afin d'intervenir plus vigoureusement auprès d'elles en vertu des principes de l'intervention correctionnelle de pointe développée par Andrews et Bonta (2010). Ces principes stipulent que plus les délinquants sont à risque, plus intenses doivent être les interventions.

En somme, sur le plan de la pratique, une meilleure connaissance de la clientèle féminine sous responsabilité provinciale permettrait notamment de mieux gérer et de comprendre les risques liés à leurs caractéristiques.

## **4.7 Limites**

Malgré les résultats intéressants de la présente étude, il demeure qu'il existe certaines limites à la généralisation de ceux-ci.

D'abord, toutes les variables utilisées sont de nature rétrospective et officielle. En conséquence, certaines variables n'ont pu être évaluées, par exemple, la situation familiale ou de l'emploi. L'inclusion de ces variables aurait permis de peaufiner nos résultats. Également, il est difficile de se rendre compte de l'ampleur de la criminalité féminine ainsi que de la criminalité non officielle, c'est-à-dire, le chiffre noir de la criminalité. De manière générale, selon les résultats de Statistiques Canada (2011), il apparaît que les deux tiers des incidents criminels n'ont pas été signalés à la police. Cet aspect du chiffre noir pourrait être plus important pour les femmes. En effet, il pourrait exister une plus grande tolérance à l'égard de la criminalité et de la judiciarisation des femmes, pouvant notamment expliquer leur sous-représentation dans la population judiciarisée.

De surcroît, il faut noter que la sensibilité des modèles n'a pu être mesurée en raison de données manquantes, notamment sur l'incarcération et les décès. Comme

l'ont précédemment démontré Eggleston et coll. (2004), plusieurs aspects dont l'incarcération et les décès peuvent influencer sur les modèles et les courbes. En effet, l'incarcération ou les décès peuvent être faussement interprétés comme un désistement de la délinquance. Néanmoins, notre échantillon ne comprenait pas de décès. Également, comme notre étude portait sur une clientèle de délinquants sous responsabilité provinciale, cela limite les longues peines d'emprisonnement pouvant être confondues avec un désistement.

Finalement, notre échantillon de femmes apparaissait relativement petit (N=216). Cette taille de l'échantillon n'est pas une limite en ce qui a trait au nombre de trajectoires puisque dans une étude précédente, D'Unger, Land, McCall et Nagin (1998) ont déterminé que le nombre de trajectoires établi atteint un plateau si l'échantillon compte au moins 200 individus. La taille présente plutôt une limite lors de l'étude du risque d'appartenance en fonction des antécédents juvéniles, puisque seul un petit nombre de femmes de notre échantillon avait des antécédents juvéniles (N=21).

L'une des limites méthodologiques importante concerne les antécédents juvéniles. En effet, cette variable étant une donnée autorévélee, il est possible que les délinquants aient omis d'indiquer cette information par crainte de subir des conséquences judiciaires, ou tout simplement pour éviter de donner une image négative d'eux-mêmes. En outre, près du quart des données étaient des valeurs manquantes. Donc, pour pouvoir analyser cette variable, nous avons décidé de procéder à une imputation par interpolation linéaire afin de ne pas retirer d'individus de notre échantillon. Ce choix analytique représente une limite quant à la validité de cette variable.

## **CONCLUSION**

Les résultats de notre mémoire soutiennent l'importance d'intervenir de façon distincte pour les femmes et pour les hommes, sous responsabilité provinciale, quant à l'évolution de la carrière criminelle. En effet, nos résultats ont démontré que les femmes amorçaient leur carrière criminelle plus tardivement que les hommes. En conséquence, les facteurs de risque liés à l'activation de la délinquance s'avèrent différents de ceux des hommes, et les interventions doivent donc tenir compte de ces distinctions. De surcroît, les résultats du présent mémoire ont permis de mettre en lumière le fait que certaines femmes ont été associées à une trajectoire de délinquants chroniques commettant un grand nombre de délits, soit près du tiers. Ainsi, les interventions doivent cibler plus particulièrement ces délinquantes au parcours criminel le plus intense. Ces interventions pourraient réduire la probabilité d'une délinquance chronique chez les femmes, ou même favoriser un désistement précoce de la délinquance.

D'autres études sur les trajectoires criminelles comparatives des hommes et des femmes devraient être effectuées afin de mieux comprendre les facteurs de risque associés aux paramètres de la carrière criminelle. Plus précisément, il serait intéressant de vérifier les facteurs de risque statiques et dynamiques qui favorisent la délinquance chronique des femmes afin de mieux comprendre l'évolution de ces délinquantes. D'une part, il a été clairement établi dans la littérature que des facteurs de risque statiques, tels les antécédents criminels, sont associés à la délinquance masculine à long terme. Il serait important de vérifier si ces mêmes facteurs sont liés à l'activation et à la persistance de la criminalité chez les femmes à l'aide de données officielles et autorévélées. D'autre part, des facteurs dynamiques ont été mis au jour dans plusieurs études, tels que le travail, la toxicomanie ou le mariage, soulignant leur impact sur la carrière criminelle (Moffitt, 1993; Petras et coll., 2010; Prendergarst, 2010; Sampson et Laub, 2003). Ainsi, il serait important de vérifier dans des études ultérieures l'impact de ces facteurs sur les paramètres de la carrière criminelle et les trajectoires criminelles des délinquantes, notamment dans le cas de celles qui ont un comportement délinquant chronique.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Andrews, D.A. et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct*, 5th edition, Library of Congress.
- Bergman, L. R. et Andershed, A.-K. (2009). Predictors and outcomes of persistent or age-limited registered criminal behavior: A 30-year longitudinal study of a Swedish urban population. *Aggressive Behavior*, 35, 164-178.
- Blokland, A. A. J. et Paul Nieuwebeerta, P. (2005). The effects of life circumstances on longitudinal trajectories of offending. *Criminology*, 43, 1203–1240.
- Blokland, A.-A.-J., Nagin, D.-S. et Nieuwebeerta, P. (2005). Life span offending trajectories of a Dutch conviction cohort. *Criminology*, 43, 919–954.
- Blumstein, A., Cohen, J. et Hsieh, P. (1982). *Duration of adult criminal career*. Final report National Institute of Justice, Washington D.C.
- Blumstein, A., Cohen, J., Roth, J.-A. et Visher, C.-A. (1986). *Criminal careers and career criminals*. Washington, DC: National Academy Press.
- Blumstein, A. et Cohen, J. (1987). Characterizing criminal careers. *Science*, 237, 985-991.
- Blumstein, A., Cohen, J. et Farrington, D. (1988). Longitudinal and criminal career Research: further clarifications. *Criminology*, 26 (1), 57-74.
- Blumstein, A., et Nakamura, K. (2009). Redemption in the presence of widespread criminal background checks. *Criminology* 47(2), 327–359.
- Block, C.-R., Blokland, A.-A.-J., Van Der Werff, C., Os R.-V. et Nieuwebeerta, P. (2010). Long-Term Patterns of Offending in Women, Feminist. *Criminology*, 5(1), 73-107.
- Brame, R., Fagan, J., Piquero, A.-R., Schubert, C.-A., et Steinberg, L. (2004). Criminal careers of serious delinquents in two cities. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 2, 256-272.
- Carrington, P.-J., Matarazzo, A. et deSouza, P. (2005). *Les carrières devant les tribunaux d'une cohorte de naissance canadienne*, produit no 85-561 au catalogue de Statistique Canada, no 6.

- Cernkovich, S.-A., Lanctôt, N. et Giordano, P.-C. (2008). Predicting adolescent and adult antisocial behavior among adjudicated delinquent females. *Crime et Delinquency*, 54, 3-33.
- Couture, H.-L. (2009). *Criminal onset in emerging adulthood*. (Thèse de doctorat) Accessible par ProQuest Dissertations et Theses. (3359319).
- Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle*, Paris : Les Presses universitaires de France, 1<sup>re</sup> édition, 254 pp. Collection Sociologies.
- Davis, K.-F. (1992). Patterns of Specialization and Escalation in Crime: A Longitudinal Analysis of Juvenile and Adult Arrest Transitions in the Glueck Data, (Thèse de doctorat) Accessible par ProQuest Dissertations et Theses. (141128)
- DeLisi, M. (2002). Not just a boys club: An empirical assessment of female career criminals. *Women et Criminal Justice*, 13(4), 27-45.
- Denno, D. (1994). Gender, crime, and the criminal law defenses. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 85, 80-80.
- D'Unger, A.-V., Land, K. et McCall, P. (2002). Sex differences in age patterns of delinquent/ criminal careers: Results from Poisson Latent Class Analyses of the Philadelphia Cohort Study. *Quantitative Criminology*, 18, 349-375.
- D'Unger, A.-V., Land, K.-C., McCall, P.-L. et Nagin, D.-S. (1998). How many latent classes of delinquent/criminal careers? Results from mixed poisson regression analyses of the London, Philadelphia, and Racine cohort studies. *American Journal of Sociology*, 103, 1593–1630.
- D'Unger, A.-V., Land, K.-C. et McCall, P.-L. (2002). Sex Differences in Age Patterns of Delinquent/Criminal Careers: Results from Poisson Latent Class Analyses of the Philadelphia Cohort Study, *Journal of Quantitative Criminology* 18, 349-375.
- Eggleston, E.- P. et Laub, J.-H. (2002). The Onset of Adult Offending: A Neglected Dimension of the Criminal Career. *Journal of Criminal Justice*, 30, 603-22.

- Eggleston, E. P., Laub, J. H., et Sampson, R. J. (2004). Methodological sensitivities to latent class analysis of long-term criminal trajectories. *Journal of Quantitative Criminology*, 20, 1-26.
- Elliott, D.S. (1994). 1993 Presidential Address-Serious Violent Offenders: Onset, Developmental Course, and Termination, *Criminology*, 3, (2), 1-22.
- Fagan, A.-A. (2003). The short- and long-term effects of adolescent violent victimization experienced within the family and community. *Violence and Victims*, 18, 445-459.
- Farrington, D.-P. (1989). Self-Reported and Official Offending from Adolescence to Adulthood., In *Cross-National Research in Self-Reported Crime and Delinquency*, edited by Malcolm W. Klein. Dordrecht: Kluwer.
- Farrington, D.-P. (2003). Developmental and life-course criminology: Key theoretical and empirical issues—The 2002 Sutherland Award Address, *Criminology*, 41, 221–256.
- Farrington, D.-P. (2007). Advancing knowledge about desistance. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23 (1), 125-134.
- Kazemian, L., Farrington, D.-P. et Leblanc, M. (2009). Can we make accurate long-term predictions about patterns of de-escalation in offending behavior, *Journal of Youth and Adolescence*, 38, 3, 384-400.
- Fergusson, D. M. et Horwood, L. J. (2002). Male and female offending trajectories. *Developmental Psychopathology*, 14, 159-177.
- Francis, B., Soothill, K. et Fligelstone, R. (2004). Identifying patterns and pathways of offending behaviour: A new approach to typologies of crime. *European Journal of Criminology*, 1, 47–88.
- Giordano, P -C., Cernkovich, S.-A. et Rudolph J.-L. (2002). Gender, Crime, and Desistance: Toward a Theory of Cognitive Transformation. *American Journal of Sociology*, 107, 990-1064.
- Giordano, P.-C., Cernkovich, S.-A., et Holland, D.-D. (2003). Changes in friendship relations over the life course: Implications for desistance from crime. *Criminology*, 41, 293-327.

- Glueck, S. et Glueck, E. (1950). *Unraveling Juvenile Delinquency*. New York: Commonwealth Fund.
- Gomez-Smith, Z. et Piquero, A.- R. (2005). An examination of adult onset offending. *Journal of Criminal Justice*, 33, 515-525.
- Gottfredson, M. et Hirshi, T. (1990). *A general theory of crime*, Stanford, Stanford University Press.
- Hipwell, A.-E. et Loeber, R. (2006). *Do we know which interventions are effective for disruptive and delinquent girls?*, *Clinical Child and Family Psychology Review*, 9, 3-4, 221-255.
- Holtfreter, K., Reisig, M.-D., et Morash, M. (2004). Poverty, state capital, and recidivism among women offenders. *Criminology and Public Policy*, 3, 185-209.
- Jones, B.-L., Nagin, D.-S. et Roeder, K. (2001). A SAS procedure based on Mixture Models for estimating developmental trajectories, *Sociological Methods and Research*, 29 (3), 374-393.
- Josée, S. (2007). La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto, 2006, *Juristat*, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 27, no 6.
- Juon, H.-S., Doherty, E.-E. et Ensminger, M.-E. (2006). Childhood behavior and adult criminality: Cluster analysis in a prospective study of African Americans. *Quantitative Criminology*, 22, 193-214.
- Kong, R. et AuCoin, K. (2008). Les contrevenantes au Canada, *Juristat*, no produit n 85-002-XIF au catalogue Statistique Canada, 28, (1).
- Kratzer, L. et Hodgins, S. (1999). A typology of offenders: A test of Moffitt's theory among males and females from childhood to age 30. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 9, 57-73.
- Lattimore, P.-K., Visher, C.-A. et Linster, R. (1994). Specialization in Juvenile Careers: Markov Results for a California Cohort. *Journal of Quantitative Criminology*, 10, 291-316.

- Laub, J.-H. et Sampson, R.-J. (2003). *Shared Beginnings, Divergent Lives : Delinquent Boys to Age 70*. Harvard University Press: Cambridge, Massachusetts.
- Leblanc, M. et Loeber, R. (1998). Developmental Criminology Up-dated. *Crime and Justice: An Annual Review of Research*, 23, edited by Michael Tonry. Chicago: University of Chicago Press.
- Leblanc, M. (1986). La carrière criminelle : Définition et prédiction, *Criminologie*, vol. 19, no 2, 1986, pp 79-99
- Leblanc, M. (2010). Les 50 ans de l'École de criminologie : Aperçu de la recherche d'ici et d'ailleurs, *Criminologie*, 43, (2), 401-428.
- Leblanc, M. et Fréchette, M. (1989). *Male Criminal Activity, from Childhood through Youth : Multilevel and Developmental Perspectives*. New York : Springer-Verlag.
- Loeber, R. et Leblanc, M. (1990). Toward a Developmental Criminology Crime and Justice. Dans M. Tonry et N. Morris (Dir.), *Crime and justice*. Chicago: University of Chicago Press.
- Loeber, R. et Farrington, D.-P. (1998). *Serious and Violent Juvenile Offenders: Risk Factors and Successful Interventions*. Thousand Oaks, Calif.: Sage.
- Maruna S, (2001). *Making good: How ex-convicts reform and rebuilt their lives*. Portland, Or.
- Mazerolle, P, Brame, R, Paternoster, R, Piquero, A. et Dean, C. (2000). Onset Age, Persistence, and Offending Versatility: Comparisons across Gender. *Criminology*, 3, (8), 1143-72.
- Moffitt, T.-E. (1993). «Life-course-persistent» and «adolescent-limited» antisocial behavior: A development taxonomy. *Psychological Review*, 100, 674-701.
- Moffitt, T.-E. et Caspi, A. (2001). Childhood Predictors Differentiate Life-Course-Persistent and Adolescence-Limited Antisocial Pathways, among Males and Females. *Development and Psychopathology*, 13, 355-75.
- Nagin, D.-S. (1999). Analyzing Developmental Trajectories: A Semi-Parametric, Group-Based Approach. *Psychological Methods*, 4, 139-77.

- Nagin, D.-S (2005). *Group-Based Modeling of Development*, Harvard University Press, Cambridge, sous presse
- Nagin, D. et Paternoster, R. (2000). Population heterogeneity and state dependence: State of the evidence and directions for future research. *Journal of Quantitative Criminology*, 16, 117-144.
- Nijhof, K.-S, de Kemp, R.-A.-T. et Engels, R.-C.-M.-E. (2009). Frequency and seriousness of parental offending and their impact on juvenile offending, *Journal of Adolescence* 32, 893-908
- Osgood, H.-J.-D.-W. et Marshall I.-H. (1995). Criminal Careers in the Short-Term: Intra-individual Variability in Crime and Its Relation to Local Life Circumstances. *American Sociological Review* 60, 655-73.
- Petras, H., Nieuwbeerta, P. et Piquero, A.-R. (2010). Participation and frequency during criminal careers across the life span, *Criminology*, 48 (2), 607-637.
- Piquero, A.-R., Farrington, D.-P. et Blumstein A. (2007). *Key Issues in Criminal Career Research: New Analyses of the Cambridge Study in Delinquent Development*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Piquero, A.-R. (2008). Taking Stock of Developmental Trajectories of Criminal Activity over the Life Course. *The Long View of Crime: A Synthesis of Longitudinal Research*. 23-78.
- Piquero, A.-R. et Chung H.-L. (2001). On the Relationships between Gender, Early Onset, and the Seriousness of Offending. *Journal of Criminal Justice*, 29, 189-206.
- Piquero, A.-R. et Weisburd, D. (2010). *Handbook of Quantitative Criminology*. Sous presse.
- Piquero, A.-R. et Buka. S.-L. (2002). Linking Juvenile and Adult Patterns of Criminal Activity in the Providence Cohort of the National Collaborative Perinatal Project. *Journal of Criminal Justice* , 30, 1-14.

- Piquero, A.-R., Farrington, D.-P. et Blumstein, A. (2003). The Criminal Career Paradigm: Background, Recent Developments, and the Way Forward. *International Annals of Criminology*.
- Piquero, A.-R., Sullivan, C.-J. et Farrington, D.-P. (2010). Assessing differences between short-term, high-rate offenders and long-term, low-rate offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 37 (12), 453-475.
- Prendergast, M., Huang, D., Evans, E. et Hser, Y.-I. (2010). Are there gender differences in arrest trajectories among adult drug abuse treatment participants?. *Journal of Drug Issues*, 7-26.
- Prime, J., White, S., Liriano, S. et Patel, K. (2001). Criminal careers of those born between 1953 and 1978 (UK Home Office Statistical Bulletin 4/01). Repéré à [http. // www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hosb401.pdf](http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hosb401.pdf)
- Rantakallio, P., Myhrman, A. et Koiranen, M. (1995). Juvenile offenders, with special reference to sex differences. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 30, 113-120.
- Reisig, M., Holfreter, K. et Morash, M. (2006). Assessing Recidivism Risk Across Female Pathways to Crime, *Justice Quarterly*, 23, 3, 384-405.
- Sampson, R.-J. et Laub, J.-H. (1993). *Crime in the making. Pathways and turning points through life*, Harvard University Press.
- Sampson, R.-J. et Laub, J.-H. (2003). Life-course desisters? Trajectories of crime among delinquents boys followed to age 70. *Criminology*, 41, 555-592.
- Savoie, J. (2007). La délinquance autodéclarée par les jeunes, Toronto, 2006 , *Juristat*, produit no 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 27, no 6.
- Shelden, R.-G., Horvath, J.-A., et Tracy, S. (1989). Do status offenders get worse? Some clarifications on the question of escalation. *Crime and Delinquency*, 35, 202-216.
- Singer, J.-D. et Willett, J.-B. (2003). *Applied longitudinal data analysis: Modeling change and event occurrence*. Oxford: Oxford University Press.
- Spelman, W. (1994). *Criminal Incapacitation*. New York: Plenum.

- Statistiques Canada (2011). Statistiques sur les crimes declares par la police au Canada, 2011 (Publication no 85-002-X). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11692-fra.pdf>
- Statistiques Canada (2011). Statistiques sur les crimes declares par la police au Canada, 2011 (Publication no 85-002-X). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11692-fra.pdf>
- Stattin, H. et Magnusson, D. (1989). The Role of Early Aggressive Behavior in the Frequency, Seriousness, and Types of Later Crime. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 57, (6),710-718.
- Stattin, H. et Magnusson, M. (1991). Stability and Change in Criminal Behaviour Up to Age 30. *British Journal of Criminology*, 31, 327-46.
- Van Voorhis, P. et Presser, L. (2001). *Classification of Women Offenders: A National Assessment of Current Practices*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Corrections.
- Warren, M.-Q. et Rosenbaum, J.-L. (1987). Criminal Careers of Female Offenders, *Criminal Justice and Behavior*, 13, 393-418.
- Wikstrom, P.-O.-H. (1990). Age and crime in a Stockholm cohort. *Quantitative Criminology*, 6, 61-84.
- Yessine, A.-K. et Bonta, J. (2008). Les cheminements menant aux crimes graves. Sécurité publique du Canada. Repéré à [http://classiques.uqac.ca/contemporains/cusson\\_maurice/criminologie\\_actuelle/criminologie\\_actuelle.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/cusson_maurice/criminologie_actuelle/criminologie_actuelle.pdf)

## **ANNEXE**

Annexe 1 : Moyenne des délits commis parmi les individus actifs, de 18 à 47 ans, selon le sexe

